M-262 A

7 août 2003

Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion de MM. Alain Gallet, Gérard Deshusses, Bernard Paillard et M^me^ Marie-France Spielmann, renvoyée en commission le 14 mai 2002, intitulée: «Pour la participation de la Ville de Genève aux mouvements Slow Food et Slow Cities».

Rapporteuse: Mme Sandrine Salerno.

L'objet a été envoyé en commission sociale et de la jeunesse le 14 mai 2002. Cette dernière, réunie sous la présidence de M. Jacques Mino-Matot, a débattu de la motion lors des séances des jeudis 24 octobre 2002, 16 et 23 janvier 2003, et 8 mai 2003. Les notes de séance ont été prises par M^me^ Jacqueline Meyer et M^me^ Julie Mancilla que nous remercions pour leur excellent travail.

Note de la rapporteuse:

En parallèle à l'étude de cet objet, la commission a traité d'un projet de motion M-285 intitulé «Nous n'irons plus au marché, les réseaux sont coupés!» (auteurs: M^me^ Vanessa Ischi Kaplan et M. Alain Gallet / rappporteur: M^me^ Catherine Hämmerli-Lang). Lors des auditions, les personnes rencontrées par les commissaires ont, ainsi, souvent eu à se prononcer sur les deux propositions. La rapporteuse incite les lecteurs désireux de posséder une approche plus complète des débats qui se sont tenus, à se référer au rapport M-285 A de M^me^ Catherine Hämmerli-Lang.

Rappel de la motion

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à entreprendre les démarches utiles pour que la Ville de Genève rejoigne les autres villes signataires des objectifs des mouvements Slow Food et Slow Cities et participe activement à la promotion et au développement des activités liées aux objectifs compris dans l'agenda culturel, éducatif, scientifique et de solidarité et développés par ces deux mouvements sur le plan local et international.

Séance du 24 octobre 2002

Audition de M. Alain Gallet, motionnaire

M. Gallet, avec la verve que certains lui connaissent, raconte…

Le mouvement *Slow Food* a été fondé à Bra (Piémont, Italie) en 1986. A partir de 1989, il s'est internationalisé. On le retrouve dans 45 pays. Il compte 65 000 membres et 550 convivia (l'unité locale de Slow Food).

Slow Food s'oppose aux effets de l'industrie et de la culture de la *fast food* qui standardisent les goûts. Il promeut les effets bénéfiques de la consommation délibérée d'une alimentation locale et de nourriture indigène. Ses membres développent des programmes d'éducation du goût pour les adultes et les enfants, travaillent à la sauvegarde et à la promotion d'une conscience publique des traditions culinaires et des moeurs, qui aide les producteurs-artisans qui fournissent des produits de qualité.

Slow Food incite à une philosophie du plaisir, encourage le tourisme attentif et respectueux de l'environnement ainsi que les initiatives de solidarité dans le domaine alimentaire.

Pour de plus amples informations sur le mouvement, se référer au document annexé. De même, la rapporteuse conseille la visite du site www.slowfood.com.

Par leur motion, les auteurs souhaitent que la municipalité s'engage activement dans le domaine de la sécurité alimentaire, veille à sensibiliser et informer ses concitoyens sur le fait qu'à Genève, aussi, on retrouve des produits locaux et des producteurs-artisans (se référer au document annexé relatif à la «Terre genevoise»). Il s'agit de promouvoir les produits du terroir et d'encourager leur consommation. Un retour du bien manger, du goût, du plaisir alimentaire.

Parallèlement, les auteurs insistent sur la nécessité de revaloriser l'acte de manger et de passer à table. Une autre façon de créer de la qualité de vie, de partager un moment, de favoriser les liens sociaux. Dans ce sens, le motionnaire rappelle l'importance de prendre le temps de choisir les produits, de connaître leur provenance, les conditions de leur croissance et de leur acheminement. Préparer un repas et le manger est un acte quotidien, souvent banalisé, qui devrait reprendre une place de choix dans la vie de tout un chacun.

Questions – réponses – commentaires

Un commissaire sensible aux arguments développés souligne que la société actuelle est souvent stressante et que prendre le temps, notamment de manger, s'apparente parfois à un luxe. Comment la commune peut-elle infléchir le mouvement?

Il lui est répondu que la Ville peut promouvoir de façon concrète une autre qualité de vie. L'exemple du label «Fourchette verte» est donné. L'action du magistrat, Manuel Tornare, relative au contrôle de l'alimentation servie par les cuisines scolaires est soulignée.

Certains commissaires craignent que les motionnaires n'incitent la commune à instaurer une «police alimentaire» qui restreigne le libre choix du consommateur.

Une discussion vive sur le temps consacré à faire la cuisine et à manger, sur la provenance des produits, les divers prix pratiqués (marchés versus grandes surfaces), la qualité des produits d'antan et l'importance du rôle éducatif de la famille, s'engage. Le sujet passionne. Chaque commissaire ajoute ses remarques personnelles, parfois empreintes de nostalgie (ah! le goût des abricots du Valais de jadis…, les mères de famille passant des heures derrière les fourneaux à mitonner de bons petits plats…).

Un commissaire souligne que l'Etat devrait être le garant d'une alimentation saine et ce, notamment, afin de réduire les maladies liées à la «malbouffe». Il s'agit de mettre en œuvre un volet de la politique sanitaire.

Finalement, un commissaire rappelle l'importance du statut socio-économique face à la nutrition. En effet, il souligne que ce sont les classes au plus petit pouvoir d'achat qui se nourrissent le plus mal et qui développent le plus grand nombre de pathologies.

Séance du 16 janvier 2003

(Lors de cette séance, les intervenants s'expriment souvent indistinctement sur la motion Slow Food et sur celle des marchés.)

Audition de M. Streckeisen, agronome, ancien directeur de la Chambre genevoise agricole

L'intervenant s'exprime, à titre personnel, sur les problèmes auxquels se trouvent confrontés les producteurs et les consommateurs (à ce sujet, se référer au texte annexé: «Le rôle déterminant de la grande distribution», qui développe plus complètement l'argumentation de la personne auditionnée).

Le rôle de la grande distribution, les multiples intermédiaires entre le producteur et le consommateur, le non-respect des normes environnementales et sociales (coût de la main-d'œuvre et conditions de travail), un merchandising

outrancier sont autant d'arguments abordés. Face à un système qui favorise le profit au détriment de la qualité produite, M. Streckeisen propose quelques pistes d'action et de réflexion:

– une réelle maîtrise de la production en lien avec les possibilités du marché;
– une transparence absolue sur la qualité des produits;
– un mode de production qui respecte des principes éthiques de la production à la consommation;
– un rapport de force plus équilibré entre les divers partenaires (producteurs, distributeurs, consommateurs), l'Etat devant en être le garant.

Il informe les membres de la commission que sous l'égide du Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement s'est créé un groupe de travail qui réfléchit au concept de souveraineté alimentaire avec, comme objectifs, de raccourcir le chemin, toujours plus long, de la matière première à l'assiette du citoyen, de sauvegarder l'agriculture et de créer un label de qualité genevois.

Finalement, la personne auditionnée avoue connaître mal le mouvement Slow Food, mais, sur la base des renseignements qu'elle possède, trouve l'initiative louable, intéressante et à soutenir.

Questions - réponses – commentaires

Les questions ont trait au déclin de la paysannerie suisse, au fait que la plus-value est avant tout perçue par les distributeurs, qui dictent leur loi puisque garants de l'accès aux consommateurs.

Audition de M^me^ Ehring et M. Mudry, coopérative Jardins de Cocagne

Les deux personnes auditionnées décrivent brièvement l'activité de leur association (pour une explication plus complète se référer au document annexé). S'agissant du mouvement Slow Food, elles déclarent accueillir positivement ce type d'initiative. Depuis quelques années, les réflexions relatives aux produits consommés (conditions de production et d'acheminement) sont sensiblement différentes. L'engouement pour les produits bio est là pour le prouver. Les notions d'alimentation saine, de traçabilité des denrées consommées font lentement leur chemin dans l'esprit des consommateurs et des producteurs. Cette réflexion n'est pas nouvelle pour la coopérative puisqu'elle est, notamment, à l'origine de sa création.

A ce sujet, un des intervenants souligne que les Jardins reçoivent fréquemment la visite de classes (de la deuxième enfantine à la deuxième primaire) dans le cadre d'opérations de sensibilisation nommées «L'école à la ferme». Ce type de demande est en très forte augmentation.

Questions – réponses – commentaires

Les questions posées portent sur la motion relative aux marchés (offre, qualité des produits, conditions d'hygiène). Toutefois, il faut souligner le souhait des coopérateurs de disposer d'une parcelle arable plus grande avec si possible une ferme.

Séance du 23 janvier 2003

Audition de M^me^ Gautier, Pro Specie Rara (Fondation suisse pour la sauvegarde du patrimoine génétique et culturel des plantes et des animaux domestiques)

Pro Specie Rara est une fondation suisse, créée en 1982, dont le siège se trouve à Saint-Gall. Son objectif est le maintien et la promotion de la diversité biologique et culturelle liée aux races animales utiles et aux variétés végétales cultivées menacées de disparition (la vache grise rhétique, le cochon laineux, le bon-henri ou la pomme d'api, pour ne citer qu'eux).

Les animaux et les plantes sont conservés *in situ* et peuvent de ce fait s'adapter de manière différente aux exigences du milieu et à leurs éventuelles modifications. Ces groupes d'élevage, arbres fruitiers, légumes et céréales sont pris en charge, élevés ou cultivés par un réseau de plus de 2000 particuliers, ainsi que par quelques institutions. Par leur travail et grâce à la générosité de nombreux donateurs, la conservation de ces races et variétés peut être envisagée à long terme, pour les générations futures.

Dix professionnels coordonnent dans quatre lieux différents (Saint-Gall, Aarau, Bellinzone et Genève) les multiples activités de la fondation. L'antenne genevoise est accueillie par le Conservatoire et jardin botaniques de la Ville de Genève.

Pour de plus amples renseignements sur l'antenne romande, il est possible de consulter le site www.cjb.unige.ch/psr.

S'agissant du travail de la fondation à Genève, l'intervenante souligne que le lieu a été choisi pour développer certaines races d'animaux. De plus, elle avance que la culture maraîchère y est très importante. Pour illustrer son propos, elle note que de nombreuses variétés de légumes se nomment «de Plainpalais» ou «de Genève». Le cardon est un exemple parmi tant d'autres.

S'agissant de Slow Food, l'intervenante annonce que la fondation dans laquelle elle travaille est en contact avec le mouvement. Certains projets sont à l'étude, comme celui de labelliser les produits menacés de disparition dont s'occupe Pro Specie Rara.

Le reste de l'intervention porte sur les débouchés à disposition de la fondation afin de trouver des producteurs, maraîchers et distributeurs susceptibles de s'intéresser aux produits proposés par Pro Specie Rara. En effet, sans accès aux consommateurs, les produits développés passeront de la survie à l'oubli. Dans ce sens le partenariat avec la Coop est mentionné.

Questions – réponses – commentaires

Un commissaire demande quelle sorte de soutien la Ville de Genève pourrait apporter.

Il lui est répondu qu'un soutien financier serait le bienvenu.

Audition de M. Mislin, membre de la direction de la Coop

La personne auditionnée se prononce avant tout sur la motion relative aux marchés (cf. rapport M-285 A de M[me] Hämmerli-Lang). Elle souligne toutefois que la proposition en lien avec le mouvement Slow Food est à son sens très intéressante. Une nourriture saine, le soutien à la production locale et la traçabilité des produits sont des concepts partagés par le distributeur. Il est rappelé aux commissaires que depuis une dizaine d'années la Coop propose des produits bio dont l'offre ne fait qu'augmenter. La demande de la part des consommateurs, aussi.

Questions – réponses – commentaires

Les questions posées portent sur la motion relative aux marchés (offre, qualité des produits, liens entre grande surface et commerçant de quartier).

Séance du 8 mai 2003

Discussion et vote

M. Gallet propose quelques amendements au texte initial. Ces derniers sont acceptés par les membres de la commission et ne font pas l'objet d'une discussion quant au fond.

Le motionnaire est sincèrement remercié pour son travail de réécriture des invites ainsi que pour ses apports durant le traitement de l'objet.

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée à l'unanimité (2 S, 1 AdG/SI, 2 DC, 2 L, 1 R, 1 AdG/TP, 2 Ve).

Arrivée au terme de ses travaux, la commission sociale et de la jeunesse recommande au Conseil municipal de faire bon accueil à la motion ainsi amendée.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

– à octroyer une subvention pour l'aide au démarrage des activités d'un Convivium Slow Food à Genève, dès que celui-ci sera officiellement constitué en association et en fera la demande;
– à mettre en place, dans les réseaux sociaux, culturels et sportifs où la Ville de Genève est présente, de larges et fréquentes campagnes d'information et de sensibilisation sur le bienfait, pour la santé, de manger lentement, et pour l'environnement, de consommer des produits de saison et des aliments venant de la région proche, ayant un lien avec la biodiversité, la tradition et le terroir;
– à collaborer avec l'Etat (et toute association intéressée), en particulier en se joignant au groupe mis en place par le Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement sur la «souveraineté alimentaire», à mettre en place un label valorisant les produits du terroir de «Genève et sa région»;
– à participer à la redéfinition du cahier des charges et à la promotion du label «Ambassadeurs du terroir», mis en place par l'OPAGE, en encourageant les restaurants et les autres établissements publics, sur le modèle de la «Fourchette verte», à utiliser des produits de saison et du terroir, tout en mettant à leur carte, régulièrement, un menu illustrant la tradition culinaire de Genève et de sa région;
– à octroyer une subvention à Pro Specie Rara pour lui permettre de poursuivre et de développer son travail de préservation et de développement de la biodiversité, dans le droit fil de la riche tradition maraîchère genevoise.

Annexes:

– Brochure Slow Food 2002.
– Brochure «L'agriculture en terre genevoise».
– «Le rôle déterminant de la grande distribution», M. Streckeisen, 2001.
– Présentation de la coopérative Les Jardins de Cocagne.

Goût et culture

Slow Food®

2002

www.slowfood.com

Slow Food a un agenda culturel, éducatif, scientifique et de solidarité :

Mouvement qui s'oppose aux effets dégradants de l'industrie et de la culture de la fast food qui standardisent les goûts ; qui promeut les effets bénéfiques de la consommation délibérée d'une alimentation locale et de saison bridgéme ; qui a des programmes d'éducation du goût pour les adultes et les enfants ; qui travaille pour la sauvegarde et la promotion d'une conscience publique des traditions culinaires et des mœurs ; qui aide les producteurs-artisans de l'agroalimentaire fabricant des produits de qualité ; qui promeut une philosophie de plaisir ; qui encourage le tourisme attentif et respectueux de l'environnement et les initiatives de solidarité dans le domaine alimentaire.

Devenir adhérent de Slow Food signifie partager ce projet.

Slow Food est un mouvement international.

Fondé en 1989 et actif dans 45 pays du monde, comptant 79.000 membres et 600 convivia environ.

Le Convivium est l'unité locale de Slow Food : la structure de base du mouvement, coordonnée par le siège international et par le réseau des bureaux nationaux. C'est la voix de la région, comme une aire homogène historique, culturelle et culinaire, et c'est aussi une structure qui véhicule les idées Slow Food au niveau local. Tous les convivia forment un joyeux et international réseau de connaissance, goût et de plaisir. Le jumelage internationaux des convivia favorise l'échanges et la connaissance de saveurs et de cultures diverses.

Devenir adhérent Slow Food vous permettra de participer aux activités proposées par votre Convivium : rencontres et dîners conviviaux, cours de dégustation et de cuisine, Laboratoires du Goût sur les mets, vins, bières, cafés, voyages d'intérêt oenogastronomique, visites des producteurs alimentaires, conférences et symposiums.

Une nouvelle sensibilité éco-gastronomique

Slow Food cherche à combiner le plaisir avec un profond sens de responsabilité : à l'égard de l'environnement et du monde de la production agricole. Il n'y a pas de raison à être un gastronome si on n'est pas sensible à la protection des cuisines locales, des races animales, des espèces végétales en danger d'extinction et on ne fait rien pour aider les plus fortunées. L'objectif de Slow Food est de développer un modèle d'agriculture moins intensif et "propre", capable de préserver et d'améliorer la biodiversité et d'offrir aussi des perspectives pour les régions les plus pauvres.

L'Arche du goût

C'est un grand projet de sauvegarde et de mise en valeur de la production agro-alimentaire artisanale qui risque l'extinction. Des milliers de produits de charcuterie, de fromages, de races animales et de variétés de légumes et fruits risquent de disparaître à jamais : l'homogénéisation du goût, pouvoir inutilisable des grandes prédations, difficulté de distribution, désertification, ce sont là les causes d'un processus qui pourrait nous faire perdre un héritage irremplaçable de recettes, de savoirs et de saveurs traditionnels. Slow Food a accueilli de nombreux produits autour du monde dans l'Arche avec l'intention de les réintroduire sur les tables et dans les habitudes des consommateurs sécurisant ainsi un futur viable pour notre héritage gustatif.

Les Sentinelles Slow Food

Comme les produits de l'Arche sont en danger mais encore vivants avec un potentiel actuel productif et commercial, Slow Food a créé la Sentinelle : la phase opérative du projet. Souvent, pour valoriser un produit il suffit de réunir le peu de producteurs restés et les rendre visibles, les aider à communiquer la qualité de leur production et à lever des prix plus rémunératifs. Parfois, des interventions structurelles sont nécessaires, comme : construire un abattoir, restructurer un four ou une cave d'affinage et ainsi de suite. Les Sentinelles, projets ponctuels sur le territoire, en cette mission. 100 Sentinelles sont déjà opératives en Italie et dans le reste du monde.

Augmenter la remarquable variété des ressources locales, soutenir les consommateurs attentifs et sensibles à la trouver et à apprécier ces produits est un moyen pour revitaliser les économies, les sites et les communautés et pour offrir des perspectives de développement soutenable.

Slow Food International s'engage aujourd'hui à organiser et financer les activités productives, spécialement dans le Tiers Monde, visant ainsi à maintenir les produits typiques et défendre la biodiversité. Pour cela, il a été mis en place la Sentinelle afin de fournir un outil d'assistance technique et économique dans les pays en question.

Envoyer vos donations au compte bancaire : "Associazione Internazionale Slow Food - Charity", n° 7309 ABI 05856 CAB 46040, Code Swift : BPBSITM2XXX

Prix Slow Food

Le Prix Slow Food pour la Défense de la Biodiversité présente annuellement les personnes qui, dans différents secteurs (la recherche, l'agriculture, l'élevage, le commerce) contribuent à la protection des animaux, espèces végétales, goûts et écosystèmes en danger d'extinction ou de détérioration ou abîmés de nos tables et de l'éco-balance de la planète. Il vise à encourager ces personnes, aussi bien provenant des pays riches et pauvres, qui cherchent à être des modèles pour une nouvelle agriculture respectueuse de la tradition, sensible à l'environnement et attentive à la qualité.
Les nominations pour le Prix sont proposées par 400 experts (journalistes, agronomes, chefs, chercheurs, etc.) provenant de 60 pays. Les gagnants reçoivent un prix (sous forme pécuniaire) et leur activité est publiée et promue par Slow Food et les membres du Jury. La première édition a eu lieu à Bologne le 24 octobre 2000, la deuxième à Paris le 13 octobre 2001. La troisième édition se tiendra à Turin le 23 octobre 2002.

www.slowfood.com

Le nouveau site Slow Food International www.slowfood.com, un véritable portail de l'enogastronomie, en anglais et en italien, est en ligne.
Celui-ci informant les adhérents sur les initiatives du mouvement, inclut maintenant trois nouvelles et passionnantes sections.

Slowdb, le magazine quotidien "on-line" réalisé par un réseau mondial de collaborateurs, journalistes et experts. Un compagnon indispensable pour quiquon d'enthousiaste cherchant à se renseigner sur le monde alimentaire avec des données journalières.

Slowfoodplanet, un véritable atlas mondial des saveurs, compilé directement par les convives du monde.

Slow Food Worldwide, chaque convive a sa "homepage" lui permettant d'indiquer des lieux "slow" pour manger, dormir et acheter les spécialités gastronomiques dans sa région, ainsi que son propre calendrier d'événements.

Les événements et campagnes Slow Food

Slow Food organise des événements oenogastronomiques pour les passionnés, amateurs et professionnels :

le biennale du **Salone del Gusto** de Turin programmée pour le 24-28 octobre 2002 : le plus grand événement oenogastronomique mondial avec plus de 250 dégustations, 2500 vins, 900 petits producteurs et artisans ;

la biennale des fromages du montagnard **Chesse** Villa en Italie

la biennale **Slow Food Festival** en Allemagne, le plus grand marché alimentaire de qualité du Nord de l'Europe ;

Toscana Slow : la biennale (dernier week-end de novembre) qui réunit le vin, la gastronomie, l'art et la culture dans toute la Toscane ;

des grandes dégustations de vins dans le monde comme **Superwhites** (New York, Zurich, Rome), une journée dédiée aux vins blancs de Rhône, et la Assemblée Internationale du Grenache, deux jours de festival accueillis chaque année par un commune différent en Catalogne, Roussillon et Châteauneuf du Pape pour vanter le superbe cépage méditerranéen.

En outre Slow Food promeut de véritables campagnes internationales au nom de la défense du droit au plaisir comme :

l'Association Internationale "Città Slow", les villes du bon vivre : grandes et petites communes s'engagent à représenter et promouvoir une qualité de vie différente, restituant à la lenteur les centres historiques, défendant et valorisant produits, traditions, mêmes de leur territoire (avec l'institution des Sentinelles oenogastronomiques contre l'invasion des produits transgéniques. Pour d'autres informations contactez par E-mail: cittaslow@slowfood.com ;

la campagne internationale de défense du fromage au lait cru, à la quelle vous pouvez souscrire en signant la Manifeste du fromage au lait cru ou en envoyant un e-mail à latcru@slowfood.com avec la phrase "Moi aussi je mange du fromage au lait cru" votre nom-ville et pays de provenance.

L'adhésion annuelle inclut :

- **Slow**, magazine culturel du goût, revue trimestrielle internationale de Slow Food.
  Slow présente des articles approfondies et originaux sur la culture alimentaire à travers le monde fournissant des éléments de style de vie dans une optique vraiment internationale.
  128 pages en couleur, des photos splendides et des articles par auteurs affirmés, gourmets, experts de vins et écrivains du monde entier. Il suffit de choisir votre édition en français, italien, allemand, ou anglais.

Cette année **Slow** sera aussi en numéros spéciaux :

- **1 Slow** sur le **Prix**, une revue des histoires fascinantes des gagnants de l'édition 2001 du Prix Slow Food. Disponible au printemps dans cinq langues différentes (anglais, italien, allemand, français et espagnol).
- **1 Slowine** : le numéro international de Slow Food magazine sort exclusivement sur le vin, mais aussi sur la bière, les spiritueux, le fromage et eine de suite. Disponible en anglais à la fin du printemps.*
- **1 SlowArk** : un numéro spécial sur la protection de la biodiversité, les Sentinelles Slow Food, et la relance de production locale. Disponible en anglais à l'automne.*

* Ces articles ne sont pas disponibles dans tous les pays. Contactez-nous et indiquez le vôtre pour plus de détails sur les demandes.

- La carte de membre personnalisée

- Le droit à participer à tous les événements du Mouvement Slow Food dans le monde entier et en particulier à ceux qui sont organisés par vos conseillers.
- Une remise sur toutes les publications et gadgets de Slow Food.

Adhérez à Slow Food sur le coupon joint

Slow Food bureau international

Pour tous renseignements, contactez-nous par téléphone, fax, e-mail ou courrier
Via della Mendicità Istruita 8, 12042 Bra (CN) - Italie
Tel : ++39 0172 419 611 ; Fax : + 39 0172 421 293 ;
e-mail : international@slowfood.com

Slow Food a des bureaux nationaux en :

France	++33 (0)1 466 19044	www.slowfood.com
Suisse	++41 (0)1 380 3949	www.slowfood.ch
Italie	++39 0172 419 030	www.slowfood.it
USA	++1 212 966 5640	www.slowfoodusa.org
Allemagne	++49 (0)251 700 368	www.slowfood.de
Grèce	++30 (0)1 902 1173	www.slowfood.gr

Numéros d'appel gratuit

Belgique	0800 79 329
Canada	1 0662 66 66 61
Autriche	0800 29 11 41
Hollande	0800 022 77 94
UK	0800 91 71 232

Manifeste de Slow Food

Document approuvé au Congrès de fondation, Paris, 1989

Notre siècle est né et a grandi sous le signe de la civilisation industrielle, qui a d'abord inventé la machine pour en faire ensuite son modèle de vie.

La vitesse est devenue notre prison et nous sommes tous atteints du même virus : la "Fast Life" qui bouleverse nos habitudes, nous pousse jusque dans nos foyers, nous conduisant à nous nourrir de "Fast-Food".

Toutefois, l'homo sapiens se doit de recouvrer la sagesse et se libérer du carcan de la vitesse s'il ne veut devenir une espèce en voie de disparition.

Aussi contre la folie universelle de la "Fast Life", parce la défense du plaisir de vivre.

Contre ceux, et ils sont légions, qui confondent efficacité et frénésie, nous proposons ce vecteur : jouir sûrement, sereinement, pleinement, et sans excès des plaisirs des sens.

Afin de lutter contre l'anéantissement du "Fast-Food", commençons par la table avec le "Slow-Food" et redécouvrons la richesse et les saveurs de la cuisine traditionnelle.

Au problème que pose la "Fast-Life" qui, au nom de la productivité, a profondément modifié notre mode de vie et menace l'environnement, le "Slow-Food" apporte une solution d'avant-garde.

C'est dans le respect du goût et non dans son appauvrissement que réside la véritable culture d'où peut surgir le progrès avec notamment les échanges, sur le plan international, de projets, et dans le domaine des connaissances et de l'histoire.

Le "Slow-Food" assure un avenir meilleur.

Le "Slow-Food" est un concept qui a besoin de soutiens nombreux et qualifiés, afin de tenir de ce (lent) mouvement, dont l'escargot est le symbole, un mouvement de dimension internationale.

L'agriculture
EN TERRE GENEVOISE
PROCHES DE VOUS.
LES PAYSANS SUISSES.

Le canton de Genève en quelques chiffres

Population	404754 habitants (Ville de Genève: 180000)
Nombre de communes	45
Superficie	282 km²
Surface boisée	38,79 km²
Surface d'habitat et d'infrastructures	85,38 km²
Altitude la plus basse	330 m, Rhône à Chancy
Altitude la plus élevée	517 m, Monniaz (Jussy)
Altitude moyenne	375 m

Frontières communes avec:

France	103 km
Vaud	4,5 km
Total	107,5 km

Ke fô la fôto baê la sôso
Qui fait la faute boit la sauce
(Aire-la-Ville)

Y è la thnèly k truv a rdir a kouatron
C'est la chenille qui trouve à redire à la limace
(Hermance)

N'i a dhin de boer sè drussia
Il n'y a pas de beurre sans résidu
(Bernex)

GENÈVE

Adresses utiles

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT (DIAE)
Case postale 3918
1211 Genève 3
Tél.: 022 327 29 50
Fax: 022 327 01 00
e-mail: agriculture.diae@etat.ge.ch
Internet: www.geneve.ch/diae

Robert Cramer, conseiller d'Etat

SERVICE DE L'AGRICULTURE
Ch. du Pont-du-Centenaire 109
1228 Plan-les-Ouates
Tél.: 022 884 91 50
Fax: 022 884 91 60
E-mail: agriculture.diae@etat.ge.ch
Internet: www.agriculture-ge.ch

Jean-Pierre Viani, directeur

UNION MARAÎCHÈRE DE GENÈVE (UMG)
Rue Blavignac 16 – 1227 Carouge
Tél.: 022 827 40 00 – Fax: 022 827 40 19
E-mail: umg@umg.ch

Edouard Jaquenoud, président

Jaques Blondin, directeur

TOURISME RURAL
AgriGenève – Valentina Hemmeler
Rue des Sablières 15 – 1217 Meyrin
Tél.: 022 939 03 10 – Fax: 022 939 03 01

Valentina Hemmeler

OPAGE (Office de promotion des produits agricoles de Genève)
Rue de l'Hôtel-de-Ville 14
CP 3952
1211 Genève 3
Tél.: 022 327 28 03
Fax: 022 327 04 80
E-mail: info@opage.ch
Internet: www.opage.ch

Denis Beausoleil, directeur

ASSOCIATION DES ORGANISATIONS VITICOLES GENEVOISES (AOVG) ET COMMUNAUTÉ INTERPROFESSIONNELLE DES VINS DE GENÈVE (CIVG)
Rue des Sablières 15 – 1217 Meyrin
Tél.: 022 939 03 10 – Fax: 022 939 03 01

Louis Serex, président

François Erard, secrétaire

AGRIGENÈVE
Défense professionnelle
et vulgarisation agricole
Rue des Sablières 15
1217 Meyrin
Tél.: 022 939 03 10
Fax: 022 939 03 01
E-mail: info@agrigeneve.ch
Internet: www.agrigeneve.ch

François Erard, directeur

Michel Courtois, président

PAYSANS AU GRAND CONSEIL

Louis Serex (1948)
Satigny
Radical, élu en 1997

18 ha de vigne,
dont 6 ha en propriété
Exploitation à titre principal

Jean-Claude Dessuet (1942)
Puplinge
Libéral, élu en 1993

30 ha de céréales,
10 ha d'herbe
Exploitation à titre principal

Hubert Dethurens (1955)
Laconnex
PDC, élu en 1997

30 ha, mixte
(vigne + céréales),
en association avec son frère

Claude Blanc (1935)
Meyrin
PDC, élu en 1985

Ancien sous-directeur
du Cercle des agriculteurs de Genève

373 exploitations pour 11 257 ha

	1988	2001	Différence
Nombre d'exploitations	672	373	−44.5%
Emploi secteur primaire	2 721	2 974[EPT]	+ 9.0%
Surface agricole utile	13 394[1]	11 257[2]	−16.0%
Surfaces par type de production[3] :			
Prairies naturelles et pâturages	1 454	1 595	+ 9.5%
Prairies artificielles	486	418	−13.4%
Vignes	1 230	1 323	+ 7.5%
Cultures fruitières et petits fruits	132	109	−17.4%
Cultures sous abri	~40	47	+18.8%
Terres ouvertes, dont:	8 777	7 211	−17.8%
Céréales	7 121	4 230	−40.6%
Colza	1 104	848	−23.0%
Tournesol	0	677	
Légumes plein terre	154	139	− 9.7%
Jachères florales et tournantes	0	140	
Autres cultures		1 177	
Vaches	1 300	916	−29.5%
Moutons	2 900	2 602	−10.3%
Poules	70 000	8 712	−87.6%
Porcs	5 500	3 076	−44.0%

1) Y compris les cultivés en France (1263 ha). Source: OFS
2) Y compris les cultivés en France (1095). Source: Service de l'agriculture
3) Pour la répartition des surfaces par type de production en 2001, seules les surfaces bénéficiant des paiements directs ont été prises en compte.

Que d'évolution en deux décennies! Près de 45% des exploitations ont disparu et leurs surfaces ont en grande partie été récupérées par les paysans qui sont restés. A ce jour, 43% de la surface cantonale est utilisée à des fins agricoles. Néanmoins, on constate que le canton a perdu 16% de sa surface agricole en 20 ans, notamment au profit de la zone à bâtir.
La surface **moyenne** par exploitation est de 26 ha. En fait, les exploitations maraîchères et arboricoles ont souvent moins de 5 ha, les exploitations viticoles se situent plutôt entre 5 et 15 ha, alors que les exploitations de grandes cultures (céréales, tournesol, colza, pois, etc.) ont une surface se situant généralement entre 20 et 80 ha!
Plus de 60% de la surface agricole utile est dévolue aux grandes cultures. Les prairies et pâturages quant à eux ne constituent «que» 18% des terres agricoles (70% dans le canton de Fribourg!).
Les vignes couvrent 12% des terres alors que le maraîchage en occupe 2,5%. Cependant, le rendement économique d'un m² de tomates ou de vigne n'est pas celui d'un m² de colza!
L'élevage du bétail et surtout celui de la volaille ont connu une forte régression.

John Dupraz (1945)
Satigny
Radical, élu en 1973 (Grand Conseil), Conseil national (1995)
60 ha de grandes cultures, 6 ha de vigne. Exploitation à titre principal

Jacques Baudit (1955)
Bernex
PDC, élu en 2001
37 ha de grandes cultures, 3 ha de vigne
Exploitation à titre principal

Luc Barthassat (1960)
Laudecy (Bardonnex)
PDC, élu en 1993
Exploitation familiale avec son père, 10 ha de vigne, 50 ha de grandes cultures
Entreprise de paysagiste avec un associé

Paiements directs en 2001

Nombre de bénéficiaires «prestations écologiques requises»	285
Nombre de bénéficiaires «conventionnels»	34
Nombre de bénéficiaires «bio»	6
Paiements directs généraux (exprimés en millions de francs)	
Contributions à la surface	13.398
Contributions pour la garde d'animaux consommant des fourrages grossiers	1.087
Contributions pour les vignes en pente	0.089
Contributions écologiques:	
Contributions pour la compensation écologique	1.774
Contributions céréales et colzas extensifs	1.148
Contributions pour la culture biologique	0.054
Contributions pour la garde d'animaux de rente respectueuse de l'espèce (sst, srpv)	0.279
Total des contributions:	
Contributions brutes totales	17.829
Déductions fortune et revenu + divers	–0.675
Contributions totales versées	17.154

Les paiements directs rémunèrent les prestations fournies par le secteur agricole à l'ensemble de la société. Par ses aspects multifonctionnels, entretien du paysage, production écologique, occupation décentralisée du territoire et protection des sols, l'agriculture genevoise rend «service» à la population. En 2001, l'agriculture genevoise a fourni des prestations écologiques et diverses pour un montant de 17,1 millions de francs.

Aujourd'hui, dans le domaine des céréales notamment, les prix permettent à peine de couvrir les frais de production. Le revenu du paysan est donc largement dépendant des paiements directs.

A l'heure du rapprochement des prix agricoles suisses avec ceux de l'Union européenne, l'agriculture suisse ne pourra rester durable, multifonctionnelle et familiale que si la collectivité est prête à acheter ses multiples prestations qu'une agriculture industrielle ne pourrait offrir.

Le secteur maraîcher

Malgré sa petite taille, le canton de Genève est un important producteur de légumes avec 14000 tonnes par an. Une tomate suisse sur cinq est produite en terre genevoise. L'Union maraîchère de Genève (UMG), coopérative regroupant la plus grande partie de l'offre de ce canton, est un partenaire de poids pour la grande distribution suisse. Les 48 maraîchers genevois sont reconnus pour leur savoir-faire et leur esprit innovateur. Le type de production se répartit comme suit:

230 ha de cultures en pleine terre
40 ha sous tunnel
12 ha sous serre plastique
20 ha sous serre en verre.

Pionniers dans la culture hors-sol, les producteurs genevois appliquent des méthodes de pointe qui rendent cette culture respectueuse de l'environnement. Cette production écologique fait intervenir des connaissances obtenues dans le domaine de la biologie, de l'agronomie et de l'entomologie: production sur fibre de coco 100% recyclable, contrôle strict des végétaux, utilisation raisonnée de produits phytosanitaires, maîtrise de l'arrosage et de la température dans les cultures, pollinisation naturelle par des bourdons, etc.

Si la tomate est le légume-locomotive des maraîchers genevois, ces derniers cultivent plus d'une soixantaine d'espèces végétales: aubergines, concombres, betteraves, rampons, carottes, oignons, laitues, radis, courgettes, choux, poireaux, côtes de bettes, épinards.

Et le cardon? C'est un vrai légume genevois! Apporté dans le Comté au XIVe siècle par les huguenots, ce légume a trouvé un pied de Salève, dans les terres meubles et profondes des rives du Rhône et de l'Arve, un climat qui lui a permis de prospérer. Tradition, terroir, typicité et savoir-faire donnent à ce légume ses lettres de noblesse. Les maraîchers genevois espèrent obtenir une appellation d'origine contrôlée (AOC) pour leur cardon, qui mérite d'être connu bien au-delà des frontières cantonales.

QUELQUES MANIFESTATIONS AGRICOLES

Caves ouvertes dans tout le canton	mai
Fête de la tomate à Carouge	juillet
Fête des Patenailles à Puplinge	septembre
Fête des vendanges à Russin	septembre
Fête du bourru à Meinier	septembre
Fête de la pomme à Versoix	octobre
Fête de la Saint-Martin à Peissy	novembre

Le secteur viticole

Avec 12,1 millions de litres encavés, le canton de Genève est le troisième canton viticole de Suisse. De plus, il abrite la plus grande commune viticole de Suisse: Satigny. La production genevoise se concentre principalement dans la région du Mandement. A elles seules, les communes de Satigny, Dardagny et Russin produisent 57% du volume de vin genevois. Les cépages blancs couvrent 54% de la surface viticole genevoise, et les rouges 46%.

Répartition de l'encavage des cépages principaux (en millions de litres et %, y compris zone frontalière)

	En milliers de litres	% de la prod.
Production totale, cépages rouges et blancs	12.143	100.00%
Chasselas	4.732	38.97%
Chardonnay	0.505	4.16%
Autres blancs	1.266	10.43%
Gamay	4.096	33.73%
Pinot noir	1.018	8.38%
Gamaret	0.272	2.24%
Autres rouges	0.253	2.09%

Le souci constant des viticulteurs de répondre au mieux aux attentes du consommateur les a amenés à développer fortement les spécialités, à tête du Chasselas et du Gamay: Pinot blanc, Pinot gris, Aligoté, Sauvignon et Gewurztraminer pour les blancs.
Dans les rouges, le Gamaret est incontestablement au premier rang des spécialités avec plus de 50% de la production. Viennent ensuite le Merlot et le Garanoir, puis le Cabernet-Sauvignon et le Cabernet franc.
Dès 1998 déjà, les vitriculteurs ont mis en place de sévères limitations de production et un règlement sur les AOC. Ce règlement est basé sur un système pyramidal, constitué par trois niveaux distincts dans les vins de catégorie 1: les AOC Premier Cru, les AOC communales, l'AOC Genève.

Le secteur fruitier

Bien que le secteur fruitier ne soit pas le secteur phare de l'agriculture genevoise, il concerne 30 à 40 exploitations qui mettent en valeur près de 130 ha d'arbres fruitiers et petits fruits.
Les pommes et les poires représentent le gros de la production de fruits (90% des 109 ha). Les petits fruits, quant à eux, sont répartis sur 21 ha, principalement consacrés aux framboises, fraises et mûres.

Jean-Claude Egger (1953)
Soral
PDC, élu en 2001

5 ha de vigne
8 ha de grandes cultures
Exploitation à titre principal

Jean-Michel Gros (1953)
Bourdigny
Libéral, élu en 2001

19 ha de vigne
Exploitation à titre principal

René Desbaillets (1951)
Satigny
Libéral, élu en 2001

34 ha de vigne
Exploitation à titre principal

Les spécialités cantonales

CARDON
Légume d'hiver typiquement genevois,
très prisé des gastronomes.
Renseignements et recettes: Union maraîchère de Genève,
rue Blavignac 16, 1227 Carouge, tél. 022 827 40 00 – fax 022 827 40 19

TOMATES, AUBERGINES, CONCOMBRES, SALADES
Renseignements: Union maraîchère de Genève,
rue Blavignac 16, 1227 Carouge,
tél. 022 827 40 00 – fax 022 827 40 19

LONGEOLE
Saucisse du terroir à base de porc et de graines de fenouil.
Association des bouchers genevois, Bernard Menuz,
av. de Châtelaine 80, 1219 Châtelaine, tél. 022 796 48 35

TOMME
Genevoise ou vaudoise, elle est principalement
produite à Genève.
Interprofession «tomme vaudoise»,
président Michel Bory, 1304 Dizy,
tél. 021 861 12 64 – fax 021 861 12 74
Secrétaire Bernard Lacheral, Laiteries Réunies,
tél. 022 884 80 00 – fax 022 884 80 09

EAUX-DE-VIE
Spécialités d'eaux-de-vie de mirabelles et de coings,
sous l'appellation «Eaux-de-vie du Feuillu».
Distillerie de Sacconnex-d'Arve, ch. de Maronny 50,
1228 Plan-les-Ouates, tél. 022 771 10 38
Distillerie de Bernex, Jacques Bocquet, Vieux-Chemin-de-Bernex 86,
1233 Bernex, tél. + fax 022 757 45 63

POIRE À RISSOLE
La poire à rissole, indispensable pour la confection
d'une spécialité de dessert chère à tous les Genevois.
Centre de Lullier, section arboriculture fruitière, 1254 Jussy,
tél. 022 759 18 14 – fax 022 759 18 87

VINS DE GENÈVE
Plus de 20 cépages blancs et rouges ont fait de Genève
leur terre d'élection et de prédilection!
CIVG/AGVE/AVIGE, rue des Sablières 15, 1217 Meyrin,
tél. 022 939 03 10 – fax 022 939 03 01
La Cave de Genève SA, rte du Mandement 140, case postale,
1242 Satigny, tél. 022 753 11 33 – fax 022 753 21 10

Conception, réalisation, édition
AGIR, AgriGenève, AGIR

Photos: Office du tourisme de Genève
et Franck Auberson

Tirage: 5000 exemplaires / mai 2002

Diffusion AGIR
Agence d'information agricole romande
Jordils 3 – 1000 LAUSANNE 6
Tél. 021 613 11 31
Fax 021 613 11 30
E-mail: agir@worldcom.ch
Site Internet: www.agirinfo.com

CONCEPTION ET RÉALISATION GRAPHIQUE IMPRIMERIE CANTONALE, FRIBOURG

Le rôle déterminant de la grande distribution

1. Introduction

En guise d'introduction, il me paraît judicieux de présenter deux citations. La première est tirée du roman d'Emile Zola " Au Bonheur des Dames " et figure en frontispice du livre de Christian Jacquiau " Les Coulisses de la Grande Distribution " (Editions Albin Michel, 2000, Paris), un ouvrage que je recommande à quiconque s'intéressant à la problématique du grand commerce. Voici ce que dit Emile Zola, en 1883 déjà: " Nous attirons toutes les femmes et les tenons à notre merci. Séduites, affolées devant l'entassement de nos marchandises, vidant leur porte-monnaie sans compter ! Il faut pour cela un article qui flatte, qui fasse époque. Ensuite, vous pouvez vendre les autres articles aussi cher qu'ailleurs, elles croiront les payer chez vous meilleur marché. Les prix, au lieu d'être faits comme autrefois par une cinquantaine de maisons, sont faits aujourd'hui par quatre ou cinq, qui les ont baissés, grâce à la puissance de leurs capitaux et la force de leur clientèle. Les fabricants ne pouvaient même plus vivre sans les grands magasins, car dès qu'un d'entre eux perdrait leur clientèle, la faillite devenait fatale. Les grands fabricants sont à genoux devant les grands magasins. J'en connais trois ou quatre qui se les disputent, qui consentent à perdre pour obtenir leurs ordres. Mais pourquoi tous les fabricants ne s'entendent-ils pas ensemble ? Ils leur feraient la loi au lieu de la subir. Il y avait là une évolution naturelle du commerce, on n'empêcherait pas les choses d'aller comme elles devaient aller, quand tout le monde y travaillait, bon gré, mal gré. Mouret avait inventé cette mécanique à écraser le monde, dont le fonctionnement brutal indignait Denise ; il avait semé le quartier de ruines, dépouillé les uns, tué les autres ; et elle l'aimait quand même pour la grandeur de son œuvre, elle l'aimait davantage à chacun des excès de son pouvoir, malgré le flot de larmes qui la soulevait, devant la misère sacrée des vaincus... "

Ainsi, il y a près de cent vingt ans déjà, le grand commerce mettait à genou les grands fabricants. On n'est donc pas surpris outre mesure d'apprendre qu'au palmarès des dix premières fortunes françaises le deuxième, le quatrième, le cinquième le septième et le dixième rang, la moitié donc, sont occupés par les grands distributeurs.

La deuxième citation figure dans l'ouvrage " L'aventure Migros ", dans lequel Alfred A. Häsler évoque l'histoire du plus grand distributeur suisse, fondé sous la forme d'une société anonyme en 1925 par Gottlieb Duttweiler qui voulut ainsi " créer un pont entre le producteur et le consommateur ". Le rêve de " Dutti " (sobriquet affectueux donné au fondateur par ses admirateurs) était de jeter les bases d'un " capitalisme social ". Et c'est ainsi qu'en 1941 il transforma la SA en coopérative, en faisant don du capital aux clients de Migros, sous forme de parts sociales. Cette forme juridique subsiste encore aujourd'hui. Il est d'ailleurs curieux de constater que le deuxième plus grand distributeur suisse est également une coopérative, le groupe Coop, qui n'hésite pas à se considérer comme étant le " ...premier distributeur européen de produits à forte valeur ajoutée écologique et sociale ".

Mais revenons à la citation. Elle figure à la page 130 dudit ouvrage et se réfère aux statuts mis en place lors de la transformation de la société anonyme en coopérative en 1941 :
" La Fédération des coopératives Migros (FCM) établit les règles de portée générale ; elle veille au respect des principes fixés dans les statuts (la Constitution de Migros) : solidarité, prospérité et capital social.

Par une sorte de " Serment du Rütli ", les dirigeants de la FCM et ceux des coopératives régionales s'engagent à se conformer aux objectifs de Migros :

Nous prenons l'engagement

- de rester fidèles aux principes que Migros a appliqués pendant 15 ans ;
- de toujours donner, pour votre franc, l'entière contre-valeur en marchandises ;
- de contrôler chaque article par la dégustation et au laboratoire, en notre qualité de défenseur des intérêts du consommateur ;
- de tout calculer de " bas en haut ", qu'il s'agisse de notre propre production ou de livraison de nos fournisseurs suisses ;
- de calculer nos prix sur la base de la matière première, de salaires équitables, de frais de transport et d'exploitation très modestes et d'une marge de revendeur minime ;
- de continuer sans compromis notre œuvre d'initiation du consommateur et de veiller à une saine gestion de l'économie publique de notre pays ;
- de surveiller scrupuleusement la qualité et la valeur nutritive des marchandises, dans un esprit de prévoyance et de sollicitude digne d'un bon père de famille ".

Il y a belle lurette, bien sûr, que plusieurs de ces principes sont bafoués ou mis aux oubliettes. Je pense en particulier à celui concernant la fixation des prix de " bas en haut ". Nous constatons aujourd'hui que le prix à la consommation, d'un produit pris isolément, n'a plus qu'un rapport très lointain (pour autant qu'il y en ait encore un !) avec son coût de production, résultant davantage de sa disponibilité sur le marché et de la demande du consommateur. Or cette demande est entretenue, voire manipulée souvent, par la publicité.

Mais, en fait, depuis quand est-ce le principe inverse qui fait loi ? Il serait intéressant, à mon avis, de mener une étude à cet égard.

2. Du producteur au consommateur

Il n'est point besoin de remonter à l'époque de Cro-Magnon pour dire que pendant très longtemps les rapports entre le producteur de denrées alimentaires, les agriculteurs donc, et les consommateurs étaient directs, étroits, donc court le chemin entre les deux. L'économie de marché n'a pris son véritable essor que dans la deuxième moitié du 19e siècle, en raison essentiellement de l'extension de la production industrielle de masse et des moyens de transport plus performants et moins chers, grâce à la navigation fluviale et le chemin de fer. Par ailleurs, les matières premières agricoles étaient alors peu transformées et les intermédiaires en petit nombre.

La fonction nourricière de l'agriculture était encore universellement reconnue et les ménages consacraient l'essentiel de leur budget à la satisfaction du besoin physiologique fondamental de tout être humain: s'alimenter pour survivre et produire. Aujourd'hui par contre et en Suisse, la part du budget des ménages consacrée à l'alimentation (sans les boissons et sans les consommations dans les restaurants), est reléguée à la troisième place (10.54 % en mai 2000, Source : OFS au 30.11.2000), quasiment ex-aequo avec les loisirs et la culture (10.31 %), mais largement derrière le poste relatif au logement et à l'énergie (26.43 %) et celui consacré aux frais de santé (13.35 %). Il est vrai que dans notre société occidentale, trouver à manger n'est plus un problème, l'abondance, la diversité, à toute époque de l'année étant la règle. Et qui plus est, à bas prix. Ceux-ci ne sont d'ailleurs plus fixés en fonction de leur coût de production, mais " en fonction des satisfactions alimentaires que les produits sont susceptibles d'apporter aux consommateurs ". C'est le constat auquel est arrivé l'économiste Jean Fourastié, qui a longuement étudié le problème de l'érosion des prix agricoles et constate que vers l'an 1000, il fallait 200 salaires horaires pour acquérir un quintal de blé, contre env. 20 en l'an 1990. Et aujourd'hui ? En Suisse et en 1994 (USP), le coût du blé intervenait encore pour 14 % dans le prix de la miche de pain, ce qui me fait dire que si le producteur faisait don de son blé au lieu de le vendre, le prix du pain ne s'en ressentirait pas, les intermédiaires se partageant facilement la maigre

rémunération du paysan, en se justifiant par le sempiternel argument de " l'augmentation des frais généraux ". Le constat est d'ailleurs constant : jamais il n'a pu être prouvé que les baisses de prix agricoles sont reportées entièrement et sans délai sur le consommateur. Ce serait le cas si le marché était parfait, mais nous en sommes loin.

Le problème des gains de productivité du secteur agricole illustre, lui aussi, la perte de pouvoir de l'agriculture. Le Centre d'études sur les revenus et les coûts (France) a démontré que ces gains sont confisqués essentiellement par les acheteurs de l'agriculture, à savoir l'industrie agroalimentaire, le négoce, ainsi que la grande distribution et leurs clients. Il a pu déterminer que pour la période de 1980 à 1993 les gains de productivité du secteur agricole se sont élevés à 185 milliards de francs français, 152.4 milliards ont été accaparés par les clients énumérés ci-dessus, 23.3 ont profité aux agriculteurs, 7.6 à leurs salariés et 1.2 sont revenus aux bailleurs de fonds et aux assureurs.

Et à l'heure des fameux paiements directs, censés compenser les baisses de prix et rémunérer les agriculteurs pour les tâches d'intérêt public qu'ils accomplissent, le même phénomène se produit. Les distributeurs, prenant acte qu'une partie du revenu paysan est désormais financée par le contribuable, ne reportent que très partiellement les baisses de prix sur les consommateurs. Cela explique la hausse avérée de la marge transformation-distribution. Les récentes manifestations paysannes en Suisse relatives au prix de la viande, en bloquant plusieurs centres de distribution des deux plus grands distributeurs suisses, Migros et COOP, en illustrent les effets. Alors que le prix de la viande bovine avait baissé de 24 % à la production, la marge brute des distributeurs, quant à elle, s'est élevée de 13%. Autrement dit, non seulement les producteurs, mais aussi les consommateurs ont été grugés, les distributeurs accaparant en quelque sorte les paiements directs versés aux agriculteurs, sans en faire profiter leurs clients.

Le rôle et le poids de la grande distribution sont ainsi très clairement mis en exergue.

3. La situation actuelle

La situation du commerce actuel, de ses concentrations et de ses dérives, est intimement liée à la généralisation du progrès technique (la mécanisation du transport des personnes et des marchandises) et la libéralisation progressive des échanges de biens. Alors qu'autrefois les marchands allaient vers leurs clients, ou du moins s'en rapprochaient, ce sont les acheteurs qui, aujourd'hui, se déplacent, la voiture individuelle triomphant. Et, si du temps de nos parents, oranges et mandarines nous étaient réservées pour la fête de Noël, fraises et tomates se consomment aujourd'hui en toutes saisons.

De plus, il est avéré que le 80 % de la production agricole est aujourd'hui transformée, l'agriculteur n'étant ainsi, dans la plupart des cas, plus qu'un simple fournisseur de matières premières, à la merci de l'échelon suivant, lui-même à la merci de son client, et ainsi jusqu'au sommet de la chaîne, le distributeur qui est le seul à connaître le destinataire final du produit, le consommateur.

L'histoire de la dérive de la grande distribution peut être illustrée par deux exemples, celui de Leclerc en France et de Migros en Suisse. Tous deux sont issus d'une idée généreuse et socialement correcte, portée par deux hommes, Edmond Leclerc en France (en 1949) et Gottlieb Duttweiler en Suisse, dès 1925 déjà. Leur vœu sincère et profond était de faire en sorte que la classe laborieuse puisse s'approvisionner en denrées alimentaires bon marché, en supprimant autant d'échelons intermédiaires que possible, donc en comprimant les marges au maximum. Une belle idée en vérité, que l'on retrouve d'ailleurs dans les sept engagements pris en 1941 par la Fédération des coopératives Migros énoncés dans l'introduction.

Qu'en est-il advenu, plus de 50 ans plus tard ? Leclerc est devenu un groupe exploitant 356 hypermarchés, 147 supermarchés, 35 magasins de vêtements et 2 magasins de meubles. Il a des points de vente en Espagne et au Portugal. Plus rien, dès lors, ne semble le distinguer des autres géants de la distribution en France (Auchan, Carrefour, Casino, Cora, I.T.M. Entreprises, Promodès, etc.). Mêmes méthodes d'approvisionnement, techniques de ventes identiques, etc.

Quant à Migros, en Suisse, que de chemin parcouru, aussi ! Certes, la forme juridique est resté la même, celle d'une coopérative. Les bénéfices ne sont donc pas distribués (ou alors sous une forme purement cosmétique), mais réinvestis dans l'entreprise. Le sont-ils toujours à bon escient ? Il est permis de se poser la question. Il est d'ailleurs curieux de constater que les deux géants de la distribution en Suisse, Migros et COOP, fonctionnent selon un même principe juridique. Mais probablement que l'aspect fiscal du problème n'est pas tout à fait étranger à ce phénomène. Celui-ci mis à part, cependant, rien ne les distingue vraiment des groupes étrangers, sauf qu'apparemment les méthodes d'approvisionnement semblent être un peu plus "civilisées" en Suisse qu'en France. Et puis, on doit à la vérité de dire que la Fédération Migros affecte statutairement un % de son chiffre d'affaires à des fins culturelles (fait suffisamment rare dans ce monde de requins pour être relevé) et qu'elle se pare volontiers d'un vernis social.

Mais que seraient Migros et COOP si la Suisse avait la dimension de la France, ou de l'Allemagne, sachant qu'à eux deux seuls ils représentent près de 50% du marché de détail des denrées alimentaires, avec des pointes approchant le 80 % pour certains produits ? On n'ose y penser. Et pourtant, il le faudra bien lorsque la Suisse intégrera l'UE. Leurs chiffres d'affaire cumulés s'élèvent à 23,5 milliards de francs suisses, avec une bonne moitié du côté de la Migros. Il est évident que le poids économique des deux plus grands distributeurs suisses pèse lourd, très lourd dans la vie politique helvétique. Bien sûr, les deux groupes argueront toujours que s'ils dominent (outrageusement) le marché alimentaire suisse, ils offrent aussi les plus grands débouchés aux agriculteurs du pays. Mais c'est précisément là où la chatte a mal au pied, car à eux deux (" Un coup de fil est si facile ", fut longtemps le slogan préféré de Swisscom !) ils déterminent les prix payés aux producteurs. Des prix qui, dans un marché saturé, sont de plus en plus résiduels, le résultat de soustractions successives des marges intermédiaires. Il suffirait donc de désengorger le marché ? En théorie oui. Mais la réalité est quelque peu différente. D'une part, il faut rappeler que l'agriculture est essentiellement composée de petites et moyennes entreprises. L'offre est donc atomisée, à de rares exceptions près, et la production est souvent cyclique, liée qu'elle est à la vie des animaux. Il est ainsi difficile de maîtriser l'offre et de la concentrer. De louables efforts sont certes faits pour y parvenir, mais le chemin est long et semé d'embûches. Et puis, n'oublions pas que l'OMC est passée par là et veille au grain. Le libre échange n'est pas une vaine parole. " La marchandise est en rupture de stock ? Que diable ! Allons la chercher un peu plus loin ". Eh oui, un peu plus loin, souvent meilleur marché, malgré le transport, car produite à moindres frais, avec des salaires plus bas et moins de contraintes d'ordre environnemental.

Autre effet pervers de la constante pression sur le prix des produits agricoles exercée par les distributeurs : la fuite en avant des producteurs, la recherche de nouvelles économies d'échelle rendues possibles par le progrès technique. Des unités de production de plus en plus grandes, des performances de rendement de plus en plus poussées. Souvent au détriment de la qualité des produits, de leur saveur et, parfois, de leur état sanitaire. A cet égard, il n'est pas inutile de constater que la recherche (publique et privée) continue à travailler pour réaliser ce que l'on veut faire acheter au consommateur plutôt que ce que le citoyen souhaite. Or, à l'heure qu'il est, rien de tangible ne permet de penser que la tendance va s'inverser significativement. La vente continue de se concentrer et la pression sur les prix payés au producteur de s'accentuer. Avec la bénédiction des gouvernements et du patronat, d'ailleurs, qui ont toujours considéré ce phénomène comme un excellent moyen pour freiner l'inflation et pour ainsi pouvoir contenir les salaires, ne seraient-ce que ceux payés au personnel affecté à la vente dans les grands magasins !

Ecrasement des prix, écrasement des revenus des agriculteurs, écrasement des salaires des travailleurs agricoles. Dernier maillon de la chaîne, l'ouvrier employé à des tâches en général peu ou pas qualifiées, souvent immigré clandestin, donc corvéable à merci, est sans doute l'élément le plus faible, le plus fragile. Dernier sous-traitant, dernier rémunéré, il est le reste, le résidu du système. Et lorsque s'y mêlent des problèmes de racisme comme c'est (toujours) le cas à El Ejido, au sud de l'Andalousie, l'explosion est presque programmée, inéluctable.

Mais l'agriculture n'est pas seule à subir la loi de la grande distribution. Tous les autres fournisseurs sont aussi tenus de s'y soumettre, les industriels et les artisans, ainsi que les rares intermédiaires existant encore. Combien de pertes d'emploi à inscrire au passif des seigneurs de la vente ? Impossible de les dénombrer toutes. En France, entre 1963 et 1973, 35'000 commerçants ont disparu, appauvrissant du même coup le tissu social des villages ruraux et des quartiers urbains, jusqu'à en faire mourir plus d'un. Pour enrayer le

phénomène, moult lois ont été promulguées, en France notamment (Royer, Raffarin, Galland, etc.), toutes plus inefficaces les unes que les autres, minées qu'elles sont par le laxisme régnant, la corruption et les pots de vin généralisés. J'exagère? Lisez donc le livre de Christian Jacquiau !

Les pertes d'emplois dans le petit commerce passent encore, compensées qu'elles sont, partiellement du moins, par le travail offert dans les grandes surfaces. Mais quelle embauche ? des contrats de durée limitée, l'embauche sur appel, des immigrés clandestins, etc. Et puis la rationalisation du travail n'est pas un vain mot dans la branche, elle est même poussée à l'extrême, puisque bientôt le client non seulement remplira son chariot, mais facturera lui-même les achats qu'il vient de faire. En payant par l'intermédiaire de son code bancaire, bien sûr. Ce faisant, et en étant relié en temps réel avec un super ordinateur, il informe le distributeur et le fournisseur sur ses comportements alimentaires, ses goûts et ses coutumes ! " Big brother " n'est pas loin ...

Et combien d'emplois perdus par la délocalisation des industries victimes du chantage sur les prix exercé par les centrales d'achat de la grande distribution ? " Vous n'êtes pas capable de comprimer vos coûts de production ? Installez-vous donc ailleurs, en Asie, par exemple ! ". A prendre ou à laisser.

Il ne fait pas de doutes que des pans entiers de l'économie ont été accaparés par la grande distribution, en supprimant les intermédiaires et en raccourcissant donc les circuits commerciaux. Mais les écarts de prix entre le producteur et le consommateur restent souvent les mêmes. Il y a certes moins de bénéficiaires mais ceux qui restent sont de plus en plus puissants. Un petit rappel : parmi les dix plus grandes fortunes de France cinq appartiennent à des grands distributeurs !

4. Esquisse de quelques possibilités d'action

Après l'examen qui vient d'être fait de la situation actuelle, la déprime n'est pas loin, avouons-le. Il y a des issues, pourtant. Des solutions possibles existent, mais il faudra beaucoup de volonté et de persévérance pour les mettre en œuvre. Commençons par la plus difficile, le libre-échange, ou plutôt l'institution chargée de veiller à la mise en œuvre de ce principe commercial érigé en dogme, l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Aussi longtemps qu'elle fonctionne comme un cartel chargé de faire circuler les marchandises à travers le monde au coût le plus bas possible (ce qui est désigné pudiquement par " la division internationale du travail "), sans aucune considération d'ordre social et environnemental, on arrive toujours au même résultat, l'élimination des plus faibles, des moins compétitifs, et l'enrichissement des pays déjà riches au détriment des pays toujours plus pauvres. Et à cet égard, l'issue du dernier sommet de Doha ne laisse guère d'espoir. L'OMC ne pourra jouer un rôle bénéfique pour tous que le jour où, sous l'égide de l'ONU et en étroite collaboration avec la FAO et la CNUCED (Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement), elle aura, pour fixer les règles du jeu, pris en compte tous les paramètres, donc aussi les vrais coûts sociaux et les vrais coûts environnementaux. Il faut donc plus d'OMC, mais une OMC fonctionnant différemment. Comment peut-on sans sourciller admettre que les tomates d'El Ejido sont mises sur le marché en violant les droits fondamentaux des personnes employées à les produire, et cela sur le territoire de l'UE ? Et comment peut-on, pour prendre cet autre exemple, ne pas tenir compte du fait que chaque kg d'agneau transporté de Nouvelle Zélande à Genève consomme l'équivalent de plus de 6.9 kg (y compris la construction de l'avion) d'une énergie non renouvelable, polluant de surcroît gravement l'atmosphère ? Ce sont, tous deux, des comportements criminels, qui devraient être sanctionnés et non pas acceptés, comme c'est toujours le cas aujourd'hui. Le combat pour un changement radical des règles de fonctionnement de l'OMC sera d'autant plus difficile que, par le jeu des fusions successives, le poids économique, donc forcément politique, des firmes multinationales de la production et de la distribution est aujourd'hui devenu tel qu'elles sont aisément en mesure de dicter leurs règles aux gouvernements des pays membres. Le réveil relativement récent de la société civile et son action peuvent, à cet égard, jouer un rôle important.

Se nourrir est un besoin physiologique fondamental de l'être humain et la production et la mise sur le marché des denrées alimentaires ne devraient pas répondre aux mêmes règles que la fabrication de téléviseurs, pour prendre cet exemple. Chaque pays, chaque peuple devrait avoir le droit, sinon le devoir, de se nourrir lui-même, autant que faire se peut. Souveraineté alimentaire et agriculture de proximité devraient aller de pair, se conjuguer. Il s'agit d'un vaste problème, certes. Une instance suprême, les Nations Unis, par exemple, devrait conférer aux différents pays le droit de pratiquer leur propre politique en matière d'approvisionnement en denrées alimentaires, afin de tenir compte de leurs spécificités géographiques, politiques et sociales.

Mais, même sans cela, il est possible de rapprocher de nouveau les producteurs et les consommateurs. Beaucoup d'exemples peuvent déjà faire école, citons, parmi eux, les Jardins de Cocagne à Genève et les Coopératives européennes de Longo Maï. Beaucoup d'autres tendent vers le même but : raccourcir, vraiment, le chemin entre le producteur et le consommateur, permettant au paysan de retirer un juste salaire de son travail (ou de celui de son employé) et d'offrir à son client un produit certifié de qualité. Raisonner de cette manière serait cultiver la nostalgie d'un paradis perdu, être rétrograde ? Je crois au contraire, que pour une partie des agriculteurs du moins, cela peut être une planche de salut pour assurer leur avenir, leur permettant de reconquérir une partie des plus-values confisquées aujourd'hui par la grande distribution.

Indirectement, la reconquête de ces plus-values passe aussi par l'éducation des enfants qui, par la force des choses, sont aujourd'hui déconnectés de la réalité agricole. Manger, c'est vital, se nourrir est donc un acte essentiel. C'est aussi important que de savoir lire, écrire et calculer. Cela devrait être évident aussi pour ceux qui sont responsables de l'instruction publique.

Eduquer les enfants, c'est aussi informer les parents, les consommateurs. Leur rappeler les cycles de la nature, les raisons et les vertus des différentes saisons de l'année. Leur redonner envie de consommer les produits du terroir, plutôt que de les faire venir de loin, au prix d'un coût énergétique, donc environnemental, excessivement élevé. Il y avait autrefois un adage disant que " Le consommateur est roi ". Un roi déchu, hélas, depuis longtemps. Mais qui pourrait retrouver son rang s'il était bien informé et conscient de son pouvoir. Une force qu'il a déléguée aujourd'hui aux puissantes centrales d'achat des distributeurs et aux publicitaires de tout acabit qui leur dictent le comportement qu'il doit avoir en allant faire ses emplettes. Pendant longtemps l'idée d'une alliance producteurs/consommateurs a fait sourire. Il est vrai que l'on considérait comme antinomiques les intérêts des uns et des autres, eu égard au seul problème du prix. Mais les temps changent et les mentalités évoluent. Celui que l'on considérait, à tort, comme un ennemi, peut et doit devenir un précieux allié, ne serait-ce qu'un allié objectif. N'est-ce pas grâce et à cause de lui que l'agriculture existe et subsiste ?

Le même problème se pose d'ailleurs en matière de protection de l'environnement. Longtemps ennemis irréductibles, agriculteurs et écologistes commencent à se parler, les uns ayant compris que le but final des deux protagonistes était le même, et les autres descendant peu à peu du nuage dogmatique d'où ils croyaient pouvoir diriger leur monde à eux. En étant alliés, agriculteurs et écologistes peuvent, eux aussi, contrecarrer dans une certaine mesure l'action trop souvent néfaste de la grande distribution, ne serait-ce que par rapport aux méfaits dus au transport sur de grandes distances des marchandises par camions et par avion.

Il serait totalement illusoire, cependant, d'imaginer que l'agriculture pourrait, à terme, se passer totalement des grands distributeurs. La vente directe, les marchés locaux, les " Jardins de Cocagne " et autres circuits courts, qui sont à développer bien sûr et à encourager, ne pourront jamais écouler toute la production agricole, nourrir toute la population. Mais celle qui passera (toujours) par le commerce classique devra cependant se plier à certaines règles.

La première concerne les agriculteurs qui, sans une réelle maîtrise de la production, seront toujours à la merci de leurs acheteurs. Cela signifie, tout d'abord, adapter la production aux possibilités du marché, puis concentrer l'offre pour pouvoir négocier d'une seule voix. Certaines branches ont déjà mis en place les instruments nécessaires. Pour d'autres, tout reste à faire, ou presque. Ce n'est pas le lieu ici de développer le processus.

La deuxième règle concerne la qualité des produits mis sur le marché. Cette qualité doit être intrinsèque, attestée et démontrée. Une transparence absolue doit être de mise, du champ jusque sur la table du consommateur.

Une troisième règle à respecter, à tous les niveaux, du début jusqu'à la fin de la chaîne, est celle ayant trait à l'éthique, aux modes de production et aux conditions sociales présidant à la mise sur le marché des denrées alimentaires. Il ne doit en aucun cas s'agir d'un simple vernis.

La quatrième règle concerne les rapports de force entre les partenaires. Il n'existe aujourd'hui aucune symétrie entre le pouvoir de la distribution et celui de la production et il ne sera jamais possible de la créer, même en organisant au mieux les agriculteurs. Il faudra donc un troisième partenaire pour équilibrer les forces en présence et cela ne pourra être que l'Etat. Un Etat revenu à son rôle originel qui est de défendre le faible contre le fort, d'arbitrer les conflits et, si nécessaire, d'imposer des décisions justes et de bonnes règles. Et enfin, de veiller à leur mise en oeuvre. Cela n'a rien à voir avec une idéologie quelconque, mais découle d'un simple souci d'équilibre et d'équité.

Lussy-sur-Morges, décembre 2001
Willy Streckeisen

les jardins de COCAGNE

Case Postale 245
1233 Bernex
Téléphone au jardin: 756.34.45

Genève, le...*date du timbre postal*

Concerne : renseignements – nouveaux coopérateurs

Bonjour,

Si aujourd'hui vous recevez cette enveloppe, c'est que: soit vous vous êtes inscrit(e) pour recevoir de plus amples renseignements, soit un Cocagnard nous a donné votre nom et adresse, pensant que vous pouviez être intéressé(e) par nos activités.

Alors, à bientôt, peut-être!

Si vous ne pouvez ou ne voulez faire partie de Cocagne, faites si possible suivre ce dossier à une personne susceptible d'être intéressée.

Merci!!

Produit selon le cahier des charges
de l'association des groupements
de producteurs biologiques suisses

Vous trouverez ci-joint :

1. Listes du comité et des points de distribution
2. Mode de fonctionnement
3. Cahier des charges du coopérateur
4. Dossier Cocagne : historique, buts, points forts, statuts
5. Les légumes : calendrier des cornets
6. Plan pour trouver le jardin
7. Commande de pain et œufs
8. Barème et bulletin de versement

1a. Administration - Comité

Fonction, nom	Adresse	Téléphone
Présidente :		
Geneviève GUINAND MAITRE	36, Rte de Saconnex d'Arve 1222 Plan-les-Ouates	771.11.58
Caissière CPP :		
Renate VON DAVIER BRUN	17, Av. Bel-Air 1225 Chêne-Bourg	349.60.41
Assurances :		
Marie-Noëlle Lahouze	32, place de Brune 1257 Croix-de-Rozon	771.31.39
Nouveaux membres :		
Myriam AUBERT	109 rte des Hospitaliers 1257Croix-de-Rozon	771.30.25
Responsable points de distribution :		
Christine SCHIL TER	41, Quai ch. Page 1205 Genève	329.24.46
Raymond de MORAWITZ	12 Rue des Epinettes 1227 Carouge	343.55.41
Jean-Claude AEBY	32, chemin de Vers 1228 Plan les Ouates	794.98.54
Lien comité Cocagne, comité Nord Sud :		
Alfred BRUNGGER	186, rte de Vernier 1214 Vernier	341.47.10
Dominique RAUTENSTRAUCH	69, ch. de Saule 1233 Bernex	757.43.30
Responsable marchés (Rive-Plainpalais) :		
Nicole HAERING	22, Av. H. Bordier 1203 Genève	797.18.81
Jardiniers responsables :		
Reto CADOTSCH	5, Ancienne Tannerie 1284 Chancy	0033.452.56.75.17
Claude MUDRY	45, Creux du Loup 1285 Sézegnin	756.03.63
Rudolf BERLI	8, rue Lissignol 1201 Genève	0033.45056.78.21
Responsable demi-journées :		
Michèle GOEPFERT	5, Rue Carteret 1203 Genève	345.78.95
Comptabilité - pain - œufs :		
Claude MUDRY	45, Creux du Loup 1285 Sézegnin	756.03.63

1b. Points de distribution

SEZEGNIN	Jardin	HANGAR		1285	756.34.45
CHANCY		CADOTSCH Reto	5, Ancienne Tannerie	1284	33450567517
PETIT-LANCY	jardin int.	ROSSEL DALPHIN	33, ch. Maisonnettes	1213	793.76.75
BERNEX		HOFFMANN Inge	23, ch. du Guillon	1233	757.33.53
CONFIGNON	maison	GABUS E.&P.	Ch. Pontverre 3	1232	757.55.04
ONEX	10ème	ESTEULLE Odile	93, Bois de la Chapelle	1213	793.07.09
P-L-O		PICCARD Didier	61, ch. des Voirets	1228	794.53.25
CROIX DE ROZON		AUBERT Myriam	212, rte d'Annecy	1257	771.30.25
CAROUGE		DECAILLET JACQ. Sonia et A.	6,rue Montfalcon	1227	342.65.38
ACACIAS	1er	GANZONI Catrina	29, rue Caroline	1227	343.04.70
CHEVAL-BLANC	6ème	LUTHY Catherine	8, quai Cheval-Blanc	1227	301.48.29
PREVOST MARTIN		PERROCHET Martine	29, rue Prévost Martin	1205	328.06.34
PHILOSOPHES	rez ext.	INNOCENZI Marion	14, bd de la Tour	1205	321.23.81
CONCHES	villa	PIGUET Nathalie	37, ch. de Fossard	1231	789.00.09
CHEMIN DE ROCHES		PERLER Frédérique	15, ch. de Roches	1208	735.52.80
CHENE	3ème	GROBET Jean	14, rue de Thônex	1225	349.97.49
ADRIEN JEANDIN	2ème	ROY-VOISARD Chantal	10, av. Adrien-Jeandin	1226	349.94.89
BEL-AIR-villa		VON DAVIER Renate	17, av. de Bel-Air	1225	349.60.41
LILAS BLANC	rdc	KUN-KANEL Erika et Léo	12, ch. Lilas Blanc	1225	349.65.60
EAU-VIVES BAS	5ème	FELDER Dominique	20, XXXI Décembre	1207	700.52.69
EAR-VIVES MILIEU		PRAZ Dominique	23, rue Montchoisy	1207	700.37.40
RIVE	4ème	ZUBER BARRAS Pierre-Alain	3, Adrien Lachenal	1207	700.16.11
RIVE Terrassière		LABARTHE Juliette	6, rue de la Terrassière	1207	786.30.59
JONCTION	rez g.	"CRAC" De Sanctis Rossana	7, bd. Carl Vogt	1205	33450255039
ST-GERVAIS		KREIL CALAME Marc	8, rue Lissignol	1201	738.19.78
PAQUIS-BAS		GORDON LENNOX J. & Ian	41, Plantamour	1201	741.41.43
PAQUIS-HAUT	2ème	KESSLER Lee	20, rue de la Navigation	1201	731.12.68
GROTTES STROUPF		ORELLI Sonia & Pierre	11, rue du Grand-Pré	1201	734.19.03
GROTTES FORT BARREAU		GRAF JUNOD I. & Hans	29, Fort-Barreau	1201	733.66.30
GROTTES-MIDI	2ème	HNATEK Oto & Alice	3, rue du Midi	1201	733.42.77
RUE DES GARES	4ème	FISCHER Béat	27, rue des Gares	1201	733.48.15
SERVETTE		CRETTENAND Claire-Lise	6, rue Veyrassat	1202	734.95.21
DELICES		Ass. Galiffe	6, ch. Galiffe	1201	340.24.47
ST-JEAN	sous-boîte	DUBOIS DUFRESNE Alain	1, Ermenonville	1203	345.07.92
HENRI BORDIER		HAERING Nicole	22, Henri Bordier	1203	797.18.81
CHABREY		BUSQUET MT. & J.	12. rue Chabrey	1202	734.46.54
TREMBLEY		KRUMENACHER André	15, av. Trembley	1209	734.03.28
VERNIER		SCHULE Manuel	15, ch. de la Greube	1214	341.67.41
MEYRIN		URTASUN Barbara	9a. rue de la Golette	1217	785.02.70
VERSOIX		CHATELAIN NISSIM Danièle	16. ch. Franconis	1290	755.60.42
CHAMBESY		CORTES Anita	11, ch. des Cornillons	1292	758.18.66

2. Mode de fonctionnement

La coopérative emploie trois jardiniers(ères) qui sont payés au mois pour l'exploitation maraîchère de:

- 24'000 m^2 à Sézegnin, dont 15500 sont cultivables, 12'000 en pleine terre et 3'500 sous tunnels plastiques non-chauffés, où se trouvent le hangar et les principales machines ;
- 16'000 m^2 à Plan-les-Ouates, dont 6'000 sont cultivables, 4'000 en pleine terre et 2'000 sous tunnels, 2x4'500 m^2 à Plan-les-Ouates, Saconnex d' Arve
- 3'000 m^2 à Cartigny en pleine terre.

Les légumes sont la propriété des consommateurs. Ils sont récoltés une fois par semaine, divisés par le nombre de coopérateurs et distribués dans la ville auprès d'environ 40 points de distribution.

Les coopérateurs paient une cotisation annuelle, vont travailler trois ou quatre demi-journées par année au jardin et participent à la gestion de la coopérative.

En contrepartie, ils reçoivent pendant onze mois, des légumes biologiques de saison, le plus diversifiés possible.

A Cocagne, la communication, c'est-à-dire les échanges, l'organisation, la gestion, se déroule lors de comités mensuels ouverts à tous, lors de 1 à 2 AG annuelles, ainsi que pendant le travail au jardin, les récoltes et la distribution et, bien sûr, lors de la fête de début septembre.

Un bulletin d'information "Bulletin de Cocagne" paraît plusieurs fois par an, les différentes rubriques concernent essentiellement des problèmes internes à la coopérative. Des recettes culinaires sont données, car Cocagne s'efforce de produire des légumes tombés en disgrâce et les coopérateurs ne savent pas toujours comment les apprêter.

Les légumes livrés représentent la consommation moyenne pour deux personnes (et leurs enfants) pendant onze mois de l'année: 380 coopérateurs égalent donc environ 800 à 1000 personnes.

Les membres de la coopérative sont, pour la plupart, des familles ou des personnes vivant ensemble.

La recherche de coopérateurs se fait essentiellement de bouche à oreille.

3. Cahier des charges du coopérateur

1) **Prendre son cornet chaque semaine** au point de distribution, **le jeudi après-midi, au plus tard le vendredi.** Le responsable du point dispose des cornets restant le vendredi soir dès 20 h.

2) **Effectuer 4 demi-journées de travail pour une part standard, 3 pour une petite part** (4 heures par demi-journée).

   Ces demi-journées sont à effectuer suivant le calendrier ci-dessous:

   -la première entre le 15.1 et le 30.4.
   -la deuxième entre le 1.5 et le 30.6
   -la troisième entre le 1.7 et le 30.9
   -la quatrième entre le 1.10 et le 15.12.

   Les demi-journées non faites seront facturées à FS 55.—

3) Pour les **vacances d'été**, ou autres absences pendant l'année: **annoncer ses absences** au moins 10 jours avant le départ **au point de distribution**. Le responsable du point se charge de transmettre au jardin le nombre de cornets nécessaires par semaine quand le nombre diffère de la liste originale. Il est possible de recevoir 2 cornets pendant trois semaines et en contrepartie de ne pas recevoir de cornets pendant 3 autres jeudis. Il est également possible de faire déposer son cornet à un autre point de distribution.

   Commentaire: lorsque les coopérateurs se prennent pas leur cornet, il faut une communication très précise entre les membres et les jardiniers. Afin de diminuer les erreurs qui peuvent être:
   - communication de la part du responsable du point **et** du coopérateur/trice
   - oubli des dates annoncées pour les changements par les coopérateurs/trices
   - de la part des jardiniers, mauvaises transcriptions.

   Si l'organisation se fait à l'intérieur du point de distribution, on limite les erreurs, car il y a un responsable pour 5-15 cornets plutôt que 3 jardiniers pour 380 cornets.
   Ce travail compense 1 demi-journée de travail au jardin.

4) **Paiement de la part légumes**; en 4 fois (fin octobre, fin janvier, fin mars et fin juin) à raison de 250.- FS pour une part standard, 150.- FS pour une petit part pour les 3 premiers versements.

   Remarques: le paiement d'octobre correspond au renouvellement de la part légumes pour l'année suivante.

   L'engagement pour une part légumes se fait pour l'année entière. Un désistement en cours d'année n'est pas accepté. Il est possible de trouver un remplaçant qui reprend la part légumes.

   Le montant de la part est fixé selon une échelle de classe de salaires (voir barème). Il est possible d'échelonner les versements, en le précisant par écrit aux jardiniers ou de payer plus rapidement.

   Commentaire: la trésorerie de Cocagne a souvent des problèmes de liquidité en octobre et novembre. Pour les éviter, il est donc très utile de payer les cotisations le plus rapidement possible.

5) **Part sociale :** chaque nouveau coopérateur achète obligatoirement à l'inscription une part sociale dont le montant est de 50.- FS; idéalement, chaque coopérateur/trice devrait acheter un minimum de 4 parts sociales supplémentaires, pendant les années suivantes.

   Commentaire: le capital de Cocagne est actuellement couvert pour 1/3 par des parts sociales et pour 2/3 par des prêts sans intérêts à court et moyen terme. Afin de pouvoir rembourser ces prêts il faudrait idéalement trouver 800 parts sociales d'ici à 2005. L' AG de novembre 1990 a décidé à cet effet de suggérer à chaque coopérateur/trice de prendre 4 parts sociales supplémentaires dans les années qui suivent l'inscription.

   L' AG de 1993 a décidé d'indexer la part sociale, celle-ci perd 5.- fr. par an, jusqu'à concurrence de 25.- fr.

6) **Assemblée générale:** chaque coopérateur/trice est convoqué à l'assemblée générale et invité à y assister. L' AG se mobilise pour nommer un comité qui gère les affaires courantes de Cocagne entre les AG. Le comité se réunit sur demande de ses membres mais au moins une fois par mois. La gestion de la coopérative est répartie entre les jardiniers pour l'essentiel, le comité et les responsables des points de distribution.

   Commentaire: Nous cherchons d'une manière régulière de nouvelles "têtes" pour le comité. Nous nous réunissons environ 12 fois par année. Amenez vos idées, vos compétences et votre disponibilité. A plusieurs, les différentes tâches deviennent tout à fait supportables.

4. Dossier Cocagne

Historique, buts et points forts de la coopérative des « Jardins de Cocagne » de sa création à nos jours

Les Jardins de Cocagne sont une coopérative maraîchère genevoise *dont le but est de "favoriser l'approvisionnement de ses membres en produits alimentaires par l'exploitation agricole collective de terrains, ainsi que par le développement de toutes les activités économiques, sociales, scientifiques ou culturelles s'y rattachant" (Annexe no9 : statuts de 1978).*

a) Historique

- *En 1978,* un groupe de consommateurs, qui effectuait des achats collectifs directement chez des paysans, décide de commencer une expérience de coopérative maraîchère. Un jardinier s'intéresse aussi au projet. Le groupe dispose de trois potagers dans différentes parties du canton de Genève et d'un terrain de 2000m~ à Cartigny. Les coopérateurs s'engagent à venir travailler trois demi-journées par an pour aider le jardinier.

  En avril 1978, un terrain est trouvé à Corsinge. L'expérience semble viable et l'assemblée générale décide de répondre à la demande du jardinier qui ne veut plus continuer à travailler seul. La coopérative tend vers sa forme actuelle, avec 160 parts organisées en trois unités avec chacune un jardinier.
  En octobre 1978, l'assemblée générale décide de donner une forme juridique à son organisation en créant des statuts. (Annexes no 9 : Statuts de 1978).

- *Saison 1981:* Cocagne choisit de cultiver tout le jardin en commun (auparavant, la moitié du terrain était cultivée en commun, l'autre moitié était divisée en trois parcelles que chaque jardinier cultivait à son gré). Le terrain s'améliore. Le nombre des parts augmente à 180.

- *Saison* 1982: la récolte est excellente. Cocagne s'ouvre sur l'extérieur: premiers contacts avec l'UPS (Union des Producteurs Suisses), actions de vente directe avec des membres de PROGANA et de l'UPS, participation au Forum de l'alimentation *"Vaincre la faim",* visite de plusieurs stagiaires étrangers. Cocagne publie cette même année une brochure de recettes.

- *Saison 1983:* les parts atteignent le nombre de 196, ce qui concerne environ 400 personnes. La propriété de plaisance sur laquelle se trouve le terrain de Cocagne est mise en vente. Le bail n'est pas reconduit. Le projet d'acheter un nouveau terrain à Jussy est en discussion.

  Dans le cadre des formations élémentaires organisées par l'Office de l'orientation professionnelle, les jardiniers assurent la formation d'une jeune femme pendant deux ans.

  L'AG décide d'accorder 1% du budget annuel à des mouvements de libération agricoles. FS 1'O00.- ont été attribués à un soutien juridique pour des paysans du Bengladesh qui se battent pour rester sur des terrains inoccupés.

- *Saison 1984:* Cocagne a atteint sa vitesse de croisière. La coopérative est rodée. Le fonctionnement est satisfaisant.

  Un consensus se dégage assez nettement: la coopérative ne doit pas s'agrandir. Réaliser un "plan de production" demande un gros investissement de temps et de travail.
  Des problèmes de communication existent déjà: conserver des contacts personnels avec autant de personnes est une gageure. La participation marche également mieux si les gens se connaissent, d'autant plus que le fonctionnement est bénévole.

Le mouvement devrait s'élargir, mais Cocagne en tant que coopérative est arrivée à son extension maximum. Une majorité semble souhaiter qu'il y ait multiplication de coopératives. Elle appuie donc la création en 1984 d'une seconde coopérative maraîchère qui se lance avec 50 personnes et une jardinière, ancienne stagiaire de Cocagne.

Un jardinier, désirant prolonger sa réflexion sur le circuit production-consommation, part suivre en Afrique la filière des haricots entre le Burkina-Faso et la Suisse.
Suite à l'expérience de formation élémentaire, il est discuté de travailler plus largement avec des handicapés. Le financement d'un tel travail reste problématique. Cocagne ne veut pas devenir une institution sociale avec subsides.

Devant le Tribunal en conciliation, le bail de Cocagne est prolongé de trois ans jusqu'à fin 1986.

- *En 1985:* Une coopérative PPCM est fondée (pour la Promotion des Petites Coopératives Maraîchères) qui a comme but d'acheter un terrain pour Cocagne.
  Les contacts avec les immigrés africains se concrétisent par le soutien d'un projet de développement de 36 villages au Sénégal oriental. L'un des jardiniers s'engage à assurer le suivi de ce projet ainsi qu'une formation de gestion et d'organisation de maraîchage d'une année, répartie sur cinq ans.

  Cocagne devient membre de la Fédération genevoise de coopération.

- *En 1987:* Après plusieurs essais d'achats infructueux, Cocagne s'installe à Sézegnin sur une parcelle à louer.
  Le redémarrage sur un nouveau terrain est difficile. La production est relativement faible. Le nombre de coopérateurs baisse à 170.

- *En 1988:* Cocagne cède d'un cran à la pression économique. Afin de pouvoir payer des salaires "décents" aux jardiniers, il faut à nouveau améliorer la productivité et investir dans des moyens de production plus importants. Un tracteur avec une sous-soleuse, une fraise et une charrue sont achetés. L'installation d'eau est complétée, la surface des tunnels augmentée, le hangar est fermé. L'argent pour ces nouveaux investissements vient pour la plus grande partie des prêts sans intérêts laissés par des membres de Cocagne et de PPCM. Cocagne obtient le droit de cultiver un terrain de 2500 m^2, à Ferney-Voltaire en France.

- *En 1989:* Cocagne prend une nouvelle vitesse de croisière. Les cornets de légumes débordent. La coopérative compte 230 membres. Pour la première fois des légumes sont vendus à des magasins et à des grossistes.

  Pendant les mois d'hiver un service de vente de produits de base sur commande est organisé. Ceci évite un chômage technique des jardiniers pendant l'hiver et soutient la maintenance des structures de distribution contrôlables par les producteurs et les consommateurs.

  Aux 2500 m^2 cultivés à Ferney s'ajoute un terrain voisin de 7500 m^2 mis en culture en collaboration avec un maraîcher français.

  Les salaires des jardiniers s'améliorent considérablement. Ils sont maintenant embauchés pendant 12 mois et peuvent prendre leurs vacances à tour de rôle pendant toute l'année. Les machines allègent les travaux les plus lourds et permettent de cultiver dans de meilleures conditions, mais la quantité de travail effectué augmente.

  Au lieu de se culpabiliser pour la non-participation aux travaux dans le jardin, certains coopérateurs proposent de payer une contribution spéciale par 1/2 journée non faite. L'AG accepte cette fois-ci la proposition, en discussion depuis plusieurs années.

- *En 1990:* Pour la troisième année de suite, la production est excédentaire par rapport aux prévisions, les livraisons abondantes et mieux équilibrées. Les coopérateurs ont la possibilité de prendre 3 semaines de vacances de leur cornet de légumes pendant l'été et de recevoir, au printemps ou en automne, trois fois deux cornets.

Des problèmes financiers s'amoncellent à l'horizon. Les prêts sans intérêts qui couvrent les investissements doivent en partie être remboursés. Une campagne est lancée pour trouver de nouveaux prêteurs et des parts sociales, afin d'éviter des emprunts bancaires.

Le projet de développement au Sénégal oriental est élargi de 36 à 75 villages et reconduit sur 5 ans. Cocagne continue à assurer le suivi de ce projet. En collaboration avec des Organisations Non-Gouvernementales du Sénégal, la coopérative soutient la mise en place d'un projet de fonds souples, qui va être financé par la Ville de Genève dans le cadre de ses activités en vue du 700ème anniversaire de la Confédération.

Cocagne se prépare à accueillir deux stagiaires, envoyés et suivis par les mêmes partenaires Sénégalais, pour leur donner une formation en gestion et en planification d'une petite entreprise maraîchère.

- *En 1991:* Cocagne accueille deux stagiaires, envoyés et suivis par des organisations non-gouvernementales sénégalaises, pour leur donner une formation en gestion et en planification d'une petite entreprise maraîchère. Cocagne demande et obtient son adhésion à l'association des groupements de producteurs biologiques suisses (label bourgeon).

- *En 1992-93:* L'ONG *Jardins de Cocagne Solidarité Nord-Sud* lance une action de parrainage de fonds de crédits et de fonds souples au Sénégal, Mali et Mauritanie. Cocagne accueille un stagiaire Péruvien durant trois mois: ce stage a été positif quant à son travail actuel dans un bidonville à Lima. Pour mieux répondre à un besoin des coopérateurs, Cocagne propose le choix entre une petite part légumes et une part standard. L'Assemblée générale de l'automne 1992 décide que les 1/2 journées de travail seront faites d'après un calendrier, afin de mieux les répartir dans l'année. Liquidation de la coopérative d'achat.

- *En 1994:* La coopérative Panier à salade cesse de fonctionner. Cocagne livre les légumes pour elle et fusionne avec celle-ci à la fin de l'année. Cocagne a un stand sur les marchés de Plainpalais, le vendredi matin, et de Rive, le samedi matin.

- *En 1995:* la création d'une association à but non lucratif, "Cocagne solidarité", est en préparation.

b) Les buts

Les buts de Cocagne dépassent la culture de légumes biologiques.

Voici en vrac les désirs des coopérateurs et des jardiniers:
(Bulletin de Cocagne, nov. 1983, page 2)

- Conserver des contacts personnels immédiats dans son travail;
- supprimer les intermédiaires qui faussent la relation entre les producteurs et les consommateurs;
- diminuer le gaspillage;
- faire un travail complet du projet à l'accomplissement;
- ne pas être isolés dans son milieu de travail;
- garder un contrôle sur la qualité des légumes qu'on mange;
- manger des légumes frais, de saison, produits à Genève à un prix abordable;
- régler de façon poétique les problèmes des producteurs et des consommateurs (le règlement des conflits par le marché est très long et se fait toujours sur le dos des plus faibles);
- ne pas privatiser inutilement l'outil de travail limité en étendue qu'est la terre;
- agrandir les murs de nos appartements, repousser les bords de nos balcons, repeupler les campagnes de nos vacances;
- garder un contrôle sur les rapports socio-économiques où nous engagent ces légumes que l'on mange.

Cocagne, pour réaliser tous ces désirs, s'est donc lancé dans une expérience de coopérative alternative.

On peut observer que ces désirs sont d'ordres différents :

- Jardiniers et coopérateurs veulent de nouveaux types de rapports de travail entre eux. Les contacts sont personnalisés grâce au travail en commun et la distribution des légumes. Les jardiniers veulent travailler à plusieurs et partager leurs responsabilités. Cela implique un fonctionnement autogéré.

- La préoccupation écologique est également affirmée. *"Cocagne pratique une culture biologique qui respecte les êtres humains et leur milieu naturel"* (Bulletin de Cocagne, oct. 1982). Ceci implique que Cocagne n'emploie ni engrais ni pesticides de synthèse; le sol est nourri avec du fumier et du compost. Les ennemis des cultures sont contrôlés avec des pesticides naturels (extraits végétaux) et des méthodes naturelles. Cocagne veut également lutter contre le gaspillage. Toute la production est distribuée.

  Les consommateurs mangent ce qui pousse dans le jardin suivant les saisons. Les jardiniers établissent un plan de culture qui tient compte, dans la mesure du possible, des besoins culinaires des coopérateurs. Les risques de la production sont partagés.

  Cocagne a également une ambition plus large.

- La coopérative veut être *"une alternative vivante au marché économique dominant"* (Bulletin de Cocagne, oct. 1982). Elle fait place à la concentration des pouvoirs dans le secteur agro-alimentaire prise en main par quelques grands distributeurs gérés selon les lois de l'efficacité et du profit. Les derniers accords internationaux du GATT vont renforcer cette tendance à l'industrialisation de l'agriculture.

  Les prix de cette politique sont:
  - La disparition de toutes les petites ou moyennes exploitations;
  - une production agricole basée sur une main-d'œuvre étrangère sous-payée et vivant dans des conditions souvent inadmissibles;
  - la perte du contrôle sur notre environnement;
  - une uniformisation des produits et des goûts, la disparition des spécialités locales;
  - un manque d'identification des producteurs et des consommateurs avec les produits - une perte culturelle -, une vie avec des produits sans "âme".

c) Les points forts de Cocagne

Cocagne, une utopie?

Si le "hors sol" découle de la logique du système, Cocagne est né d'une utopie que ce même système provoque. Etre membre de Cocagne, c'est avoir la volonté de se battre contre cette évolution du secteur alimentaire.

Nos critères de qualité, n'étant pas exclusivement basés sur la commercialisation, dépendent plus d'une vue d'ensemble où nous essayons de respecter tant le sol que l'environnement, tout en gardant à l'esprit les problèmes sociaux.

Nous nous méfions des nouvelles technologiques souvent basées sur la seule responsabilité cautionnées par quelques analyses sectorielles ou atomisées cautionnent.

Produire ou manger des légumes "hors sol" est un problème philosophique qui ne saurait se résoudre par l'analyse de la quantité de vitamines qui s'y trouve.

Nous considérons d'abord comme efficace la diminution des pertes dues aux critères de commercialisation et aux fluctuations imprévisibles du marché (sans compter la surproduction généralisée).

A Cocagne, les relations entre le producteur et le consommateur sont directes. Les producteurs savent combien ils doivent produire et pour quels consommateurs. Les pertes dues à la non-commercialisation des légumes sont donc minimes.

Cet avantage nous aide à mieux supporter la pression économique. Nous pouvons, dans une certaine mesure, nous permettre d'utiliser des méthodes de travail qui, si elle ne sont pas à la pointe de la productivité, respectent l'environnement, l'intérêt au travail, la santé des consommateurs et l'indépendance de notre coopérative.

Les solutions que nous avons trouvées sont les suivantes:

- Presque tous les légumes produits dans nos champs sont distribués. Il n'y a donc pas de déchets dus au calibrage et aux fluctuations de marché;

- les 320 à 350 familles membres savent d'où viennent leurs légumes, pourquoi et comment ils sont produits; les légumes sont biologiques, frais coupés du jour ou récoltés la veille et distribués dans les quartiers respectifs des familles membres;

- les familles sont informées directement de tous les problèmes pratiques: production, distribution, etc.;

- elles ont la possibilité de venir sur place et de participer aux décisions importantes concernant la production et la gestion;

- les jardiniers et les coopérateurs peuvent suivre le jardin, de la planification à la production, jusqu'à la consommation des légumes de saison pendant toute l'année et, ainsi, maintenir une relation entre ce qu'ils produisent et ce qu'ils mangent.

La lutte contre l'anonymat des supermarchés a aussi son prix. Les membres de la coopérative acceptent chaque semaine des légumes de saison. Une partie des menus de la semaine devront être adaptés en fonction du jardin.
Ils doivent participer aux récoltes et à la distribution. Le prix de nos légumes biologiques reste adapté au prix du marché non-biologique. Le supplément de la qualité "bio" se paye en efforts de participation. Une "résistance" à la société à laquelle nous sommes pourtant parfaitement intégrés.

A notre tour, nous avons investi dans des moyens de production plus importants, comme le tracteur, les installations d'eau, etc., augmenté la surface des cultures sous serres pour offrir une production de légumes plus diversifiée et mieux répartie sur l'année, ceci afin d'améliorer tant les salaires que les conditions de travail des jardiniers.

La vie urbaine divise souvent la vie en différentes activités difficiles à concilier entre elles. La participation pratique aux travaux de la coopérative, malgré la bonne volonté mise en œuvre, n'est pas toujours facile à réaliser. C'est la raison pour laquelle Cocagne accepte aujourd'hui que ses membres choisissent entre une participation active ou financière.

C'est ainsi que la réalité, en montrant ses limites, autorise l'utopie.

d) Les statuts

Statuts de la société coopérative « Les Jardins de Cocagne » à Genève 1995

Article 1:
Sous la raison sociale « Les Jardins de Cocagne », il est formé une société régie par les présents statuts et par le CO, et dont le siège est dans le canton de Genève.

Article 2:
La société a pour but de favoriser l'approvisionnement de ses membres en produits alimentaires par l'exploitation agricole collective de terrains, ainsi que par le développement de toutes les activités économiques, sociales, scientifiques ou culturelles s'y rattachant.

Article 3:
Des personnes physiques peuvent devenir sociétaires. L'administration se prononce sur l'admission d'un nouveau sociétaire après avoir reçu une déclaration écrite de la personne qui désire acquérir cette qualité. L'administration peut refuser une adhésion, son refus est motivé. Chaque sociétaire doit souscrire au moins une part sociale.

Article 4:
Chaque sociétaire a la faculté de céder ses parts sociales à un tiers. Toutefois, ce transfert est subordonné au consentement de l'administration. Le cessionnaire a l'obligation de solliciter son admission par écrit auprès de l'administration. Lorsque l'administration a admis le cessionnaire et que ce dernier a donné par écrit son approbation aux statuts et aux règlements, tous les droits et obligations de l'ancien sociétaire passent au nouveau.

Article 5:
Sous réserve de l'art. 842, al.1 du CO, chaque associé peut sortir de la société, mais seulement pour la fin d'un exercice annuel et moyennant un avis donné au moins un mois d'avance, ou en cours d'exercice, en présentant une candidature. En cas de mort d'un associé, ses héritiers n'ont aucun droit envers la société.

Article 6:
L'assemblée générale peut prononcer l'exclusion d'un associé, lequel peut demander d'être entendu par elle. Il n'a aucun droit à la fortune sociale.

Article 7:
Les membres n'encourent aucune responsabilité personnelle. La fortune sociale répond seule aux engagements de la société.

Article 8:
Chaque sociétaire est tenu de verser une cotisation annuelle, dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Cette cotisation couvre les frais de production et donne droit aux produits.

Article 9:
Chaque sociétaire est tenu de participer aux activités de production, mais au minimum une ½ journée de 4 heures sur 2 mois consécutifs.

Article 10:
Le capital est constitué par le montant total des parts sociales. Chacune de celle-ci s'élève à 50 CHF. payables entièrement au moment de la souscription. le nombre des parts sociales est illimité.

Article 11:
Les titres constatant les parts sociales sont créés au nom de l'associé et inscrits dans le grand livre des parts sociales tenu par le comptable.

Article 12:
L'administration et la direction de la société sont assurées par les organes suivants:
1) l 'assemblée générale,
2) l'administration,
3) l'organe de contrôle.

Article 13:
Tous les sociétaires participent à l'assemblée générale. Chaque sociétaire a droit à une voix. Les décisions sont prises à la majorité des voix représentées. Celui qui a traité pour la société en qualité de membre de l'administration ou d'une commission ou comme fondé de procuration, ne peut voter lorsqu'il s'agit de l'examen des affaires dont il s'est occupé. Demeurent réservées les dispositions des art. 888, al. 2 et 889, al. 1 du CO.

Article 14:
La convocation à l'assemblée générale a lieu par une publication dans « la Feuille d'Avis officielle de la République et Canton de Genève » et par la circulaire adressée aux sociétaires au moins 10 jours avant la tenue de l'assemblée générale. Toute personne présente à l'assemblée générale et membre de la société a le droit de vote. Le vote par procuration est admis, le représentant fait valoir son mandat par lettre du représenté. La circulaire de convocation doit mentionner l'ordre du jour et, dans le cas de révision des statuts, la teneur essentielle des modifications proposées.

d) Les statuts

Statuts de la société coopérative « Les Jardins de Cocagne » à Genève 1995

Article 1:
Sous la raison sociale « Les Jardins de Cocagne », il est formé une société régie par les présents statuts et par le CO, et dont le siège est dans le canton de Genève.

Article 2:
La société a pour but de favoriser l'approvisionnement de ses membres en produits alimentaires par l'exploitation agricole collective de terrains, ainsi que par le développement de toutes les activités économiques, sociales, scientifiques ou culturelles s'y rattachant.

Article 3:
Des personnes physiques peuvent devenir sociétaires. L'administration se prononce sur l'admission d'un nouveau sociétaire après avoir reçu une déclaration écrite de la personne qui désire acquérir cette qualité. L'administration peut refuser une adhésion, son refus est motivé. Chaque sociétaire doit souscrire au moins une part sociale.

Article 4:
Chaque sociétaire a la faculté de céder ses parts sociales à un tiers. Toutefois, ce transfert est subordonné au consentement de l'administration. Le cessionnaire a l'obligation de solliciter son admission par écrit auprès de l'administration. Lorsque l'administration a admis le cessionnaire et que ce dernier a donné par écrit son approbation aux statuts et aux règlements, tous les droits et obligations de l'ancien sociétaire passent au nouveau.

Article 5:
Sous réserve de l'art. 842, al.1 du CO, chaque associé peut sortir de la société, mais seulement pour la fin d'un exercice annuel et moyennant un avis donné au moins un mois d'avance, ou en cours d'exercice, en présentant une candidature. En cas de mort d'un associé, ses héritiers n'ont aucun droit envers la société.

Article 6:
L'assemblée générale peut prononcer l'exclusion d'un associé, lequel peut demander d'être entendu par elle. Il n'a aucun droit à la fortune sociale.

Article 7:
Les membres n'encourent aucune responsabilité personnelle. La fortune sociale répond seule aux engagements de la société.

Article 8:
Chaque sociétaire est tenu de verser une cotisation annuelle, dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Cette cotisation couvre les frais de production et donne droit aux produits.

Article 9:
Chaque sociétaire est tenu de participer aux activités de production, mais au minimum une ½ journée de 4 heures sur 2 mois consécutifs.

Article 10:
Le capital est constitué par le montant total des parts sociales. Chacune de celle-ci s'élève à 50 CHF. payables entièrement au moment de la souscription. le nombre des parts sociales est illimité.

Article 11:
Les titres constatant les parts sociales sont créés au nom de l'associé et inscrits dans le grand livre des parts sociales tenu par le comptable.

Article 12:
L'administration et la direction de la société sont assurées par les organes suivants:
1) l 'assemblée générale,
2) l'administration,
3) l'organe de contrôle.

Article 13:
Tous les sociétaires participent à l'assemblée générale. Chaque sociétaire a droit à une voix. Les décisions sont prises à la majorité des voix représentées. Celui qui a traité pour la société en qualité de membre de l'administration ou d'une commission ou comme fondé de procuration, ne peut voter lorsqu'il s'agit de l'examen des affaires dont il s'est occupé. Demeurent réservées les dispositions des art. 888, al. 2 et 889, al. 1 du CO.

Article 14:
La convocation à l'assemblée générale a lieu par une publication dans « la Feuille d'Avis officielle de la République et Canton de Genève » et par la circulaire adressée aux sociétaires au moins 10 jours avant la tenue de l'assemblée générale. Toute personne présente à l'assemblée générale et membre de la société a le droit de vote. Le vote par procuration est admis, le représentant fait valoir son mandat par lettre du représenté. La circulaire de convocation doit mentionner l'ordre du jour et, dans le cas de révision des statuts, la teneur essentielle des modifications proposées.

Statuts de l'Association «les Jardins de Cocagne Solidarité Nord et Sud»

Case postale 245 1233 Bernex

*Article 1: **Dénomination.***
Sous la dénomination «Association Les Jardins de Cocagne» Solidarité Nord et Sud», est constituée une association sans but lucratif au sens de l'art. 60 du code civil suisse.

*Article 2: **But.***
L'association a pour but de promouvoir ou de participer à des projets de développement dans le tiers-monde et de soutenir des personnes en difficulté ainsi que des projets d'animation et d'aide sociale en Suisse.

*Article 3: **Siège.***
Le siège de l'association est au siège de la société coopérative «Les Jardins de Cocagne».

*Article 4: **Ressources.***
Les ressources de l'association sont constituées par les cotisations des membres, le produit d'actions financières, les subventions, dons et legs, ainsi que tout type de ressources.

*Article 5: **Membres.***
Sont membres de l'association tous les membres de l'association «Les Jardins de Cocagne» et les personnes physiques qui adhèrent à l'association.

*Article 6: **Assemblée générale.***
L'assemblée générale des membres est convoquée par le comité, au moins une fois par année, par lettre contenant l'ordre du jour, envoyée à chaque membre, au moins 15 jours à l'avance.

*Article 7: **Responsabilité.***
Les membres n'encourent aucune responsabilité personnelle. La fortune sociale répond seule aux engagements de la société.

*Article 8: **Comité.***
Le comité comprend 3 à 7 membres élus par la majorité des membres présents à l'assemblée générale, pour une année. Il assure la gestion courante de l'association dans le cadre des orientations fixées par l'assemblée générale, à laquelle il rend rapport chaque année. Les membres du comité ont la signature individuelle.

*Article 9: **Vérificateurs de comptes.***
Chaque année, l'assemblée générale élit 2 vérificateurs de comptes chargés de lui présenter un rapport annuel.

*Article 10: **Modification des statuts, dissolution de la société.***
L'assemblée générale ne peut modifier les statuts ou prononcer la dissolution de la société que, si la moitié des sociétaires, au moins sont représentés. Lorsque ce quorum n'est pas atteint, une 2ème assemblée est convoquée dans les trente jours, qui statue à la majorité des membres présents.

*Article 11: **Dissolution***
En cas de dissolution de l'association, l'actif disponible sera entièrement attribué à une institution d'intérêt public poursuivant un but analogue à celui de l'association. en aucun cas, les biens ne pourront retourner aux fondateurs ou aux membres, ni être utilisés à leur profit, en tout ou en partie et de quelque manière que ce soit.

Ces statuts ont été adoptés par l'assemblée générale du 15 mai 1995, l'article 11 a été ajouté par l'A.G. du 3 avril 2000.

*Le Président: **Reto CADOTSCH*** *Le Secrétaire: **Claude MUDRY***

5. Les légumes : calendrier des cornets

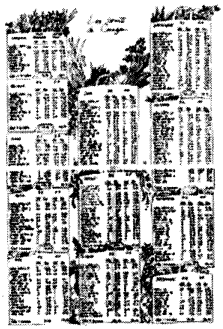

Le calendrier ci-contre présente pour chaque mois la liste des légumes possibles. Naturellement, le contenu précis des cornets dépendra de la production du jardin.

Pour voir le contenu de l'image, rendez-vous sur Internet : www.joyeux.ch/cocagne.

Vous pouvez également recevoir ce calendrier par la poste. Demandez-le à l'adresse : Les Jardins de Cocagne, case postale 245, 1233 Bernex.

6. Plan pour trouver le jardin

Voici comment accéder au jardin depuis le centre de Sézegnin.

Pour obtenir une vue de la région, rendez-voux sur Internet : www.joyeux.ch/cocagne (...ou bien prenez votre plan !).

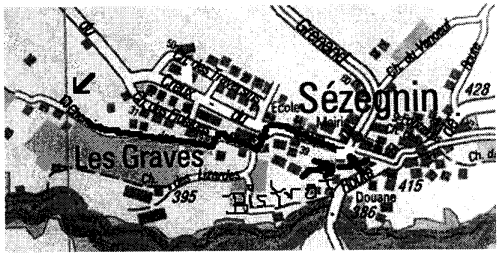

7. Commande de pain et œufs

Pains et œufs Bio Bourgeon

- ❑ Je désire par semaine
- ❑ Je désire tous les 15 jours
- ❑ Je souhaite alterner une fois l'un une fois l'autre (mais quatre sortes de pain au maximum, ou plus d'une sorte par fois).

π 007 Baguette du Fournil 300gr	2.10
π 018 Pain Ballenberg 700gr	5.50
π 024 Pain 75% 700gr	5.40
π 030 Pain 85% kg	6.90
π 032 Pain 85% 400gr	3.40
π 033 Pain de campagne 700gr	5.40
π 035 Pain à l'épeautre 400gr	3.60
π 040 Pain au sésame 400gr	3.60
π 052 Pain de seigle 400gr	3.40
π 058 Seigle, froment aux noix 700gr	6.30
π 060 Pain aux noix 400gr	3.80
π 063 Pain aux olives 250gr	2.60
π 080 Pain de maïs 400gr	3.60
π 093 Pain 7 céréales 400gr	3.60
π 094 Pain 7 céréales 700gr	5.50
π 106 Pain aux graines 400gr	4.50
π 6 œufs	4.75

Nom :..... Prénom :.....

Rue et n° :..... Tél :.....

Lieu et n° postal :.....

Point de distribution :.....

Commentaires éventuels :.....

Talon à remplir et à retourner à :
Claude MUDRY – 45, Creux du Loup – 1285 Sézegnin

8. Barème

Barème pour fixer le prix de la part légumes

Jardins de Cocagne, case postale 245, 1233 Bernex
Coordonnées bancaires : Banque BAS, Olten, CCP 46–110-7, en faveur : Jardins de Cocagne

Principe : la cotisation, pour bénéficier des légumes, est proportionnelle au **revenu brut annuel moyen par adulte** se partageant la part légumes.

Classes salariales

cl. 2	moins de 18'000.--	cl. 6	de 42'001.-- à 50'000.--
cl. 3	de 18'001.-- à 26'000.--	cl. 7	plus de 50'000.--
cl. 4	de 26'001.-- à 34'000.--		
cl. 5	de 34'001.-- à 42'000.--	cl. 0	sans réponse

Le niveau de la classe peut-être modifié si vous avez des enfants ou personnes à charge : moins ½ point par enfant ou charge (arrondir si il le faut).

Barème pour l'année 2002

Part standard		Petite part	
cl. 1	1'010.--	cl. 1	735.--
cl. 2	1'035.--	cl. 2	750.--
cl. 3	1'060.--	cl. 3	770.--
cl. 4	1'080.--	cl. 4	785.--
cl. 5	1'105.--	cl. 5	800.--
cl. 6	1'125.--	cl. 6	820.--
cl. 7	1'150.--	cl. 7	835.--
cl. 0	1'100.--	cl. 0	795.--

Faites votre calcul en adaptant votre cas particulier aux remarques générales et en considérant qu'il y a peu de différence entre les classes. Le prix des légumes au marché non bio est égal à la classe 4.

Exemple : Arthur touche 13 salaire bruts de Fr. 3'500.—
Evelyne touche 12 salaires brut de Fr. 2'000.—
Ils ont 3 enfants de 2, 4 et 7 ans et un filleul à charge soit 4 x ½ = 2

13 x 3'500 + 12 x 2'000 = 45'500 + 24'000 soit 69'500.—
69'500 : 2 = 34'500 (salaire moyen par adulte) classe 5,
personnes à charges – 2 , à payer classe 3.

Talon à retourner à : Myriam Aubert – 109, rte des Hospitaliers – 1257 Croix de Rozon

Nom :..... Prénom :.....

Rue et n° :..... Tél :.....

Lieu et n° postal :.....

☐ Ne désire pas faire partie de Cocagne

☐ Désire faire partie de Cocagne et prend : ☐ Petite part ou ☐ Grande Part

Quartier de livraison souhaité :..... Classe :.....